



# Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Rapport d'évaluation de la mise en  
œuvre de la Charte 2011-2026

Mars 2023



[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)



<b>1. INTRODUCTION : LA DEMARCHE D’EVALUATION.....</b>	<b>4</b>
1.1 CONTEXTE DE L’EVALUATION .....	4
1.2 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE .....	5
1.3 METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	7
<b>2. ANALYSE FONCTIONNELLE .....</b>	<b>8</b>
2.1 ANALYSE DE LA GOUVERNANCE .....	8
2.2 ANALYSE BUDGETAIRE .....	12
2.3 ANALYSE DES MOYENS HUMAINS .....	17
2.4 CONCLUSION DE L’ANALYSE FONCTIONNELLE.....	20
<b>3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE .....</b>	<b>21</b>
3.1 THEMATIQUE 1 – MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE .....	23
3.2 THEMATIQUE 2 – RESSOURCE EN EAU ET RISQUE INONDATION.....	25
3.3 THEMATIQUE 3 – PAYSAGES.....	27
3.4 THEMATIQUE 4 – URBANISME ET ARCHITECTURE.....	29
3.5 THEMATIQUE 5 – AGRICULTURE.....	32
3.6 THEMATIQUE 6 – FORET.....	34
3.7 THEMATIQUE 7 – TOURISME ET LOISIRS.....	36
3.8 THEMATIQUE 8 – SOBRIETE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES .....	38
3.9 THEMATIQUE 9 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	40
3.10 THEMATIQUE 10 – PATRIMOINES - CULTURE.....	42
3.11 THEMATIQUE 11 – ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET MOBILISATION .....	45
3.12 CONCLUSION DE LA PARTIE THEMATIQUE.....	48
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>50</b>

## **GLOSSAIRE**

AEV : Agence des Espaces Verts

ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

C.E.S.E.R : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CIG : Centre Interdépartemental de Gestion

DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des transports

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ENS : Espaces naturels sensibles

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EEDD : Education à l'environnement et au développement durable

ETF : Entrepreneurs de Travaux Forestiers

IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Equitation

IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

IPR : Institut Paris Région

MAEC : Mesures agroenvironnementales et Climatiques

MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projets agroenvironnementaux et climatiques

PAT : Plan agricole territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de et de randonnée

PSE : paiements pour services environnementaux

RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RN : Réserve Nationale

SARRAF : Société de Amis de la Région de Rambouillet et sa Forêt

# 1. INTRODUCTION : LA DEMARCHE D'EVALUATION

## 1.1 CONTEXTE DE L'EVALUATION

Dès les années 70 dans les Yvelines, est née une volonté forte de préserver les richesses naturelles et patrimoniales du territoire, face à l'étalement de l'urbanisation. C'est finalement en 1985 que le 20<sup>ème</sup> Parc naturel régional (Pnr) de France voit le jour, le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse, réunissant alors 21 communes. Pnr périurbain et premier Pnr d'Île-de-France, il a depuis été rejoint par trois autres Pnr constituant la couronne verte de la capitale.

La Charte du Parc date de 2011, elle a été signée pour une durée de 12 ans, puis prorogée de 3 ans dans le cadre de la loi Biodiversité. Le projet de territoire pour la Haute Vallée de Chevreuse est traduit dans cette Charte du Pnr « 2011-2023 ». Les objectifs stratégiques de la Charte se structurent autour des quatre axes suivants :

- **Axe 1 – Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien**
  - Objectif 1 – Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité
  - Objectif 2 – Maintenir le socle naturel et paysager du territoire
  - Objectif 3 – Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères
  - Objectif 4 – Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés
  - Objectif 5 – Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable
- **Axe 2 – Un territoire périurbain responsable face au changement climatique**
  - Objectif 6 – Adopter la démarche « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables »
  - Objectif 7 – Développer des modes durables de déplacement
- **Axe 3 – Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie rurale et rurale**
  - Objectif 8 – Préserver l'identité et la diversité des paysages intégrant la dimension écologique
  - Objectif 9 – Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels
  - Objectif 10 – Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante
- **Axe 4 – Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole**
  - Objectif 11 – Favoriser la mixité sociale et la mixité habitat/activités
  - Objectif 12 – Encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable
  - Objectif 13 – Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables
  - Objectif 14 – Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics

S'ajoute à cela l'axe « Continuer d'être innovant ensemble », axe complémentaire dont les objectifs sont transversaux.

Succédant à près de onze années de mise en œuvre, l'année 2022 voit débuter l'évaluation, partie intégrante des études préalables à la révision de la Charte.

En application des dispositifs réglementaires, notamment de la circulaire du 25 août 2000, et du décret du 18 novembre 1998 (depuis revu par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 et la circulaire du 4 mai 2012, postérieurs à la rédaction de la charte), la Charte intègre un dispositif d'évaluation. Ce dispositif se compose de deux questions :

- Le projet conduit par le Parc est-il efficace pour le territoire et ses habitants (résultats et impacts) ?

- L'organisation interne, la démocratie participative, les partenariats concourent-ils efficacement à la mise en œuvre du projet (outils de suivi et de pilotage du programme, réalisations, organisation du travail, management, articulations entre les niveaux, pilotage politique, valorisation (bilans annuels et pluriannuels, tableaux de bord) ?

Pour apporter des éléments de réponses à ces deux questions évaluatives générales, un rapport d'audit a été commandé par le Parc pour évaluer la partie fonctionnelle de la mise en œuvre de la Charte.

Comme prévu dans la Charte, une première évaluation à mi-parcours a été réalisée, sur la période 2018-2020. Enfin, en parallèle à ces outils, le Syndicat mixte du Parc édite sous forme d'un rapport d'activité le bilan annuel des actions qu'il a menées.

## 1.2 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

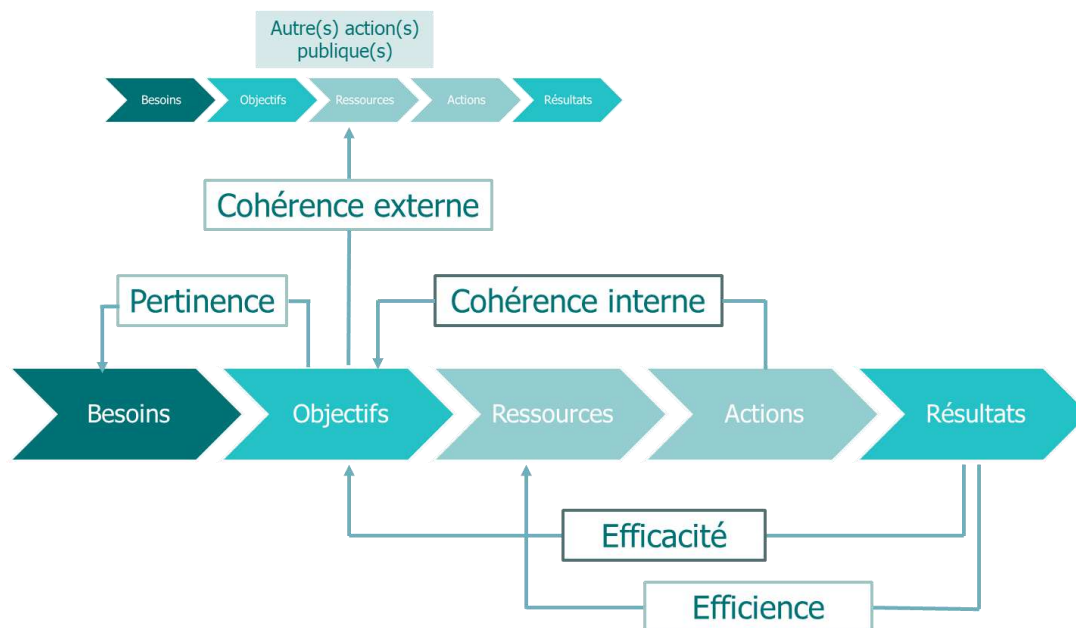
L'évaluation s'inscrit dans une démarche partagée, globale et stratégique :

- Partagée : avec les acteurs politiques, et institutionnels afin qu'elle puisse servir à l'amélioration de l'action ;
- Globale : elle n'est pas centrée sur un enjeu particulier et considère le territoire dans son ensemble ;
- Stratégique : elle permet une mise en perspective des bonnes pratiques et des insuffisances du Parc, ainsi que des recommandations pour la fin de mise en œuvre de la Charte.

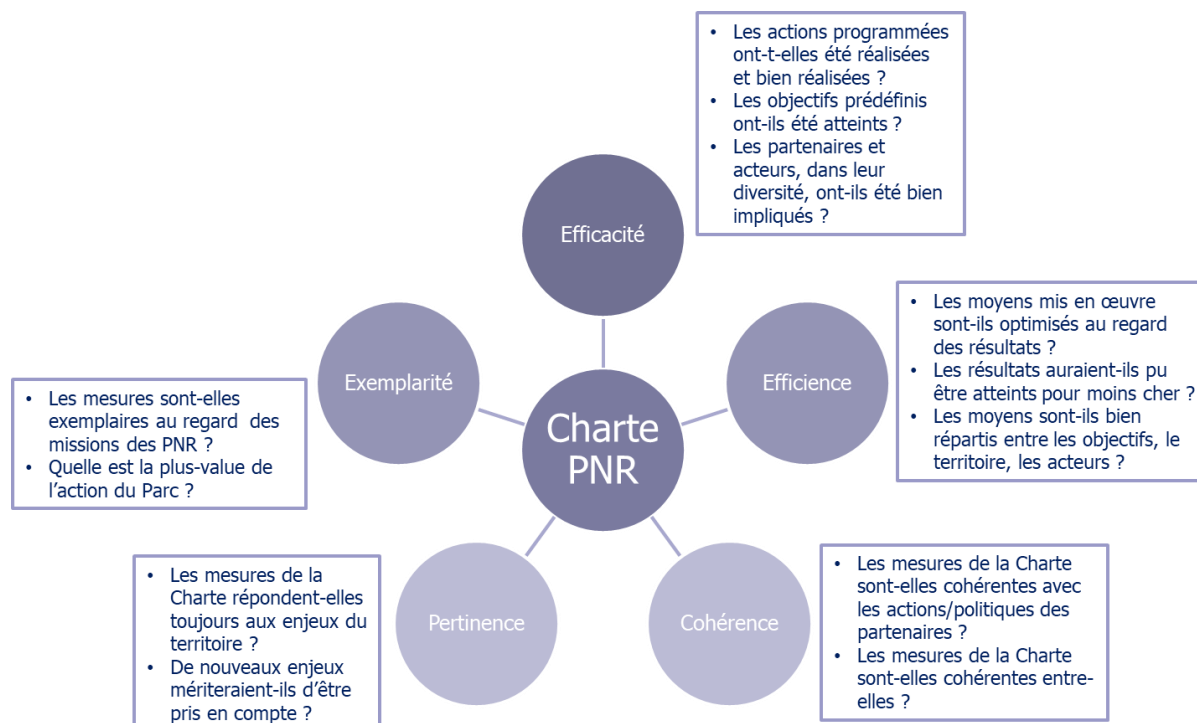
Elle se distingue du bilan des actions réalisées en cherchant à mettre en exergue les effets propres de la Charte. En effet, comme pour toute action publique, la Charte n'est pas mise en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs vont influencer les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de Pnr. En effet, le Syndicat du Parc n'a pas de compétence propre mais a la charge de « missions », qui consistent pour une large part à ce que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prennent en compte les objectifs de la charte.

Le schéma ci-dessous présente ainsi les différents éléments qui sont analysés dans le cadre de l'évaluation d'une politique publique, à savoir :

- La pertinence des objectifs (ici la Charte du Pnr) au regard des besoins et enjeux identifiés
- La cohérence interne des actions conduites au regard des objectifs fixés, mais aussi la cohérence externe de ces objectifs avec les objectifs des autres politiques publiques qui interagissent avec la Charte
- L'efficacité de l'action conduite en comparant les résultats obtenus aux objectifs de départ
- Et enfin l'efficience de l'action conduite, c'est-à-dire le rapport des résultats obtenus au regard des ressources/moyens mobilisés pour conduire cette action.



Afin d'expliciter les attendus de cette évaluation, un référentiel d'évaluation a été défini au début de la démarche afin de préciser sous forme de questions les différentes notions de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, mais aussi d'exemplarité (au cœur des missions des Parcs). Ces questions ont guidé le travail d'évaluation dans son ensemble :



Si les ressources (financières, techniques et humaines) mobilisées et les actions mises en œuvre par le Syndicat du Parc peuvent être cernées de façon assez précise, puisqu'elles dépendent de sa seule responsabilité, les résultats des actions menées dépendent aussi des autres acteurs intervenant sur le

territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Les effets ou les impacts s'apprécient quant à eux grâce au recueil de la perception des acteurs du territoire.

## 1.3 METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE ET DIFFICULTES RENCONTREES

La méthodologie mise en œuvre a mobilisé :

- Le rapport d'audit financier réalisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île de France (CIG Grande Couronne, 2022) ;
- Le diagnostic organisationnel portant sur l'organisation du Parc et les ressources humaines, réalisé par le CIG Grande Couronne (2022) ;
- Les outils de suivi internes au Syndicat du Parc : indicateurs, comptabilité ;
- Le bilan des réalisations et des engagements résultant de la mise en œuvre de la Charte, sur la base :
  - De l'analyse de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018 ;
  - Des bilans d'activités publiés annuellement ;
  - Des bilans par mesures et des fiches bilan thématiques produits par le Syndicat du Parc à l'occasion de cette évaluation.
- Le recueil et l'analyse des perceptions d'acteurs sur les résultats et les effets de la mise en œuvre de la Charte au travers de :
  - Une **vingtaine d'entretiens semi-directifs** réalisés auprès de signataires de la Charte, élus et/ou techniciens, ainsi que divers autres partenaires et l'équipe du Parc (notamment les responsables de Pôles) ;
  - La diffusion par le Parc d'une enquête en ligne à destination des habitants du territoire ;
  - L'organisation d'**ateliers d'évaluation** les 14 et 15 mars 2023, auxquels étaient invités les partenaires et les acteurs du territoire. Une quarantaine de personnes se sont réunies pour échanger sur la mise en œuvre de la Charte.



L'évaluation s'articule en 2 parties complémentaires :

1. Une **analyse fonctionnelle** du Parc, portant notamment sur sa gouvernance, ses moyens financiers et humains ;
2. Une **analyse thématique** de la mise en œuvre de la Charte.

Limites et difficultés rencontrées : l'évaluation de la Charte a été complexifiée par un contexte d'instabilité et de changements, remontant à 2019-2020. Le turn-over important des agents, des partenaires et de certains élus a conduit à une perte de mémoire de la mise en œuvre de la Charte. A cela s'ajoute les changements de présidence et de direction récents au sein du Parc. Concernant l'évaluation thématique, l'accès à certaines informations a été inégal. D'autre part, le Parc a fait le choix d'une évaluation fonctionnelle basée exclusivement sur les deux audits (financiers et organisationnels), réalisés par des organismes extérieurs qui sont synthétisés dans le présent rapport d'évaluation.

## 2. ANALYSE FONCTIONNELLE

### 2.1 ANALYSE DE LA GOUVERNANCE

#### 2.1.1 LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DU SYNDICAT MIXTE

Structuré sous la forme d'un Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est constitué au niveau politique par ses collectivités adhérentes :

- La Région Ile-de-France ;
- Le Département des Yvelines ;
- Le Département de l'Essonne ;
- Les 55 communes intégralement ou partiellement classées ;
- Les intercommunalités d'appartenance des communes classées :



- La Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) ;
- La Communauté de communes du Pays de Limours (CCPL) ;
- La Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART) ;
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (CASQY).

Le Conseil régional d'Ile-de-France, membre du Syndicat mixte du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, a un statut particulier : les Parcs naturels régionaux étant l'une de ses compétences, il prescrit notamment la révision de la Charte. Il joue également un rôle essentiel dans le financement du Parc puisqu'il en est le financeur principal.

En plus de ces collectivités membres du Syndicat Mixte, soulignons le rôle important joué par l'Etat qui valide le classement de Parc naturel régional et intervient en tant que financeur.

La gouvernance du Syndicat Mixte est organisée au travers des instances d'élus et de partenaires suivantes :

- **Le Comité syndical**

Organe délibérant du Syndicat mixte du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, le Comité syndical se compose des membres délibératifs, représentants des collectivités constitutives. Ces membres sont organisés comme suit en collèges :

- Le collège du Conseil régional d'Ile-de-France, avec 8 représentants ;
- Le collège du Conseil départemental des Yvelines, avec 6 représentants ;
- Le collège du Conseil départemental de l'Essonne, avec 2 représentants ;
- Le collège des communes, avec 1 représentant par commune soit 55 représentants ;
- Le collège des Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec 1 représentant par EPCI, soit 7 représentants.

Des représentants consultatifs peuvent également être présents au Comité Syndical. Ils permettent de partager la vision des acteurs locaux : Chambre interdépartementale d'Agriculture, Agence des Espaces Verts, ONF, Comité régional de la Propriété Forestière, C.E.S.E.R., Chambres de commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers, villes-porte et communes associées, Union des Amis du Parc, Association naturaliste des Yvelines, SARRAF, Hélium et le Conseil Scientifique du Parc.

D'autres représentants sont simplement conviés, issus de différents acteurs du territoire (sous-préfecture, DRIEE, Région, Conseils départementaux et Chambres de commerces et d'industrie).

Le Comité syndical dispose d'une compétence générale pour conduire l'ensemble des activités du Syndicat mixte pour la mise en œuvre de la Charte du Parc :

- Il exerce toutes les fonctions prévues par les textes en vigueur concernant le fonctionnement du syndicat mixte, ainsi que celles prévues par les statuts du Parc ;
- Il arrête les programmes prévisionnels correspondant à ses objectifs et à ses missions tels que définis par les lois et règlements ainsi que par la Charte ;
- Il vote le budget et le compte administratif préparés par le Bureau, ainsi que le tableau des effectifs conformément aux dispositions du CGCT ;
- Il veille à l'application de la Charte, à son respect, ainsi qu'à la cohérence et à la coordination des politiques d'aménagement conduites sur son territoire ;
- Il détermine les pouvoirs qu'il délègue au Bureau et à la Présidente, conformément aux règles en vigueur ;

Il adopte le règlement intérieur du Syndicat mixte et en assure l'actualisation, autorise la Présidente à ester en justice.

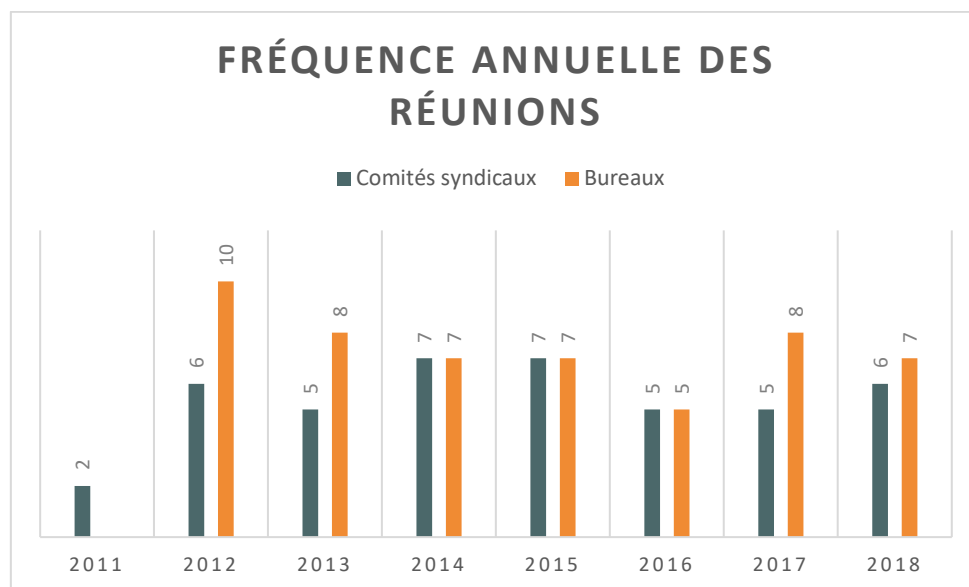
Entre 2011 et 2018, le Comité Syndical s'est réuni en moyenne 6 fois par an pour voter le budget, [attribuer des aides et subventions](#) et approuver le compte administratif, mais aussi voter les grandes orientations.

- **Le Bureau syndical**

Instance de débat et de préparation des décisions, il assure la continuité politique, délibérant des affaires courantes sur délégation du Comité syndical :

- Il prépare les programmes d'action du Parc, les propositions budgétaires du Syndicat mixte et l'ordre du jour des Comités syndicaux ;
- Il assure le fonctionnement courant et le suivi de la réalisation des actions et des programmes du Syndicat mixte, dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués ;
- Il propose les postes à pourvoir ;
- Il veille au respect des engagements pris dans le cadre de la Charte et assure par ses actions et ses initiatives l'animation du Parc sur le plan institutionnel, partenarial et territorial ;
- Il veille à l'information et à l'association des habitants à la vie du Parc et, au besoin, rappelle les engagements ;
- Il met en place et procède au renouvellement des commissions de travail du Syndicat mixte, conformément aux dispositions de la Charte.

Le Bureau est composé de 22 membres, dont la Présidente du Parc et des représentants du Conseil Régional, des Conseils Départementaux, des communes et des intercommunalités, élus par le Comité syndical en son sein. Instance de débat et de préparation des décisions qui sont ensuite présentées en Comité syndical, il assure un rôle de suivi des programmes d'actions ainsi que de gestion courante de la structure Parc et de son équipe. Au cours de la Charte, le bureau s'est réuni en moyenne 7 fois par an entre 2012 et 2018.



Le taux de participation aux Comités a baissé entre 2012 et 2018, traduisant une perte d'intérêt de certains élus, [comme il a été évoqué lors des entretiens. Parmi les éléments d'explication de ce constat, la montée en puissance des compétences des EPCI depuis la loi NOTRe en 2015, a davantage mobilisé les élus concernés. D'autre part, le fonctionnement du Comité syndical à 80 membres ne facilite certainement pas l'implication personnelle des élus.](#)

Au-delà de ces deux instances décisionnelles, les politiques et actions conduites par le Parc sont animées au sein d'instances spécifiques, dont le rôle est également de faire remonter des propositions aux organes délibératifs :

- **Les Commissions**

Deux types de commissions fonctionnent au sein du Parc : les commissions restreintes et les commissions ouvertes.

Les commissions restreintes sont constituées des élus du Comité Syndical qui sont les délégués au Parc. Ils sont nommés délégués au Parc dans leur commune pour siéger au Comité Syndical, puis peuvent s'inscrire à une ou plusieurs Commissions. Présidées par un élu membre du Bureau Syndical, ces commissions thématiques, au nombre de 7, couvrent chacune un champ thématique :

- La Commission Agriculture, elle s'est réunie en moyenne 2 fois par an, comptant environ 8 participants ;
- La Commission Architecture, Urbanisme et Paysage a réuni en moyenne 7 élus lors des 7 commissions tenues en moyenne par an entre 2017 et 2022 ;
- La Commission Biodiversité et Environnement s'est également réuni fréquemment au cours de la Charte, en moyenne 7 fois par an rassemblant une demi-dizaine de participants ; le nombre de participants est très stable au cours des 3 dernières années de la Charte ;
- La Commission Education à l'Environnement et au Territoire s'est réunie 2 à 3 fois par an, elle comptait 7 participants en moyenne ;
- La Commission Patrimoine et Culture s'est réunie de manière différenciée, en moyenne 3 fois par an pour la commission Patrimoine, et 4 fois par an pour la commission Culture, réunissant en moyenne chacune 8 participants ;
- La Commission Tourisme, liaisons douces, déplacements durables a réuni en moyenne 8 participants, 4 fois par an ;
- La Commission Développement économique et énergie a rassemblé quant à elle plus de 10 participants lors des 6 commissions annuelles en moyenne.

Des commissions plénières, ouvertes à un plus large public, se sont également réunies au cours de la Charte. Leur occurrence et le nombre de participants sont très variables selon les thématiques. Les commissions Tourisme, Environnement et Culture et Patrimoine sont celles ayant réuni le plus de participants. Depuis la crise du Covid, période durant laquelle certaines commissions ne se sont pas réunies, les commissions plénières ont été fréquentées par une moins grande diversité d'acteurs du territoire qu'auparavant. Le contenu de ces réunions pourrait être revu afin de laisser plus de place à ces acteurs (CCI, agriculteurs...) et à des sujets de fond.

## 2.1.2 LA PLACE DU PARC DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

- **Un Parc en soutien des communes**

Le Parc intervient auprès des communes essentiellement de deux manières.

La première, à la demande des communes, consiste au financement partiel de projets qu'elles portent. Le Parc s'assure en préalable de la conformité des projets au regard de la Charte et demande parfois des ajustements s'ils ne correspondent pas. Ce système semble bien fonctionner, notamment avec les communes historiques du Parc, qui ont bien pris en main le système. Certaines communes semblent toutefois distantes de ce système. Plusieurs raisons peuvent être identifiées : manque de connaissance du Parc et de son fonctionnement, méconnaissance des aides possibles, distance effective avec le cœur du Parc, sentiment d'appartenance moindre...

Le Parc intervient également auprès des communes dans un important rôle de conseil. Ce sont les agents qui assurent ce conseil, en fonction de la mission à laquelle ils sont rattachés, souvent en lien avec le patrimoine, l'architecture ou encore l'agriculture. Il faut cependant rappeler que la Charte n'a pas de fondement légal permettant d'imposer une décision suite à un conseil (sauf en matière d'urbanisme, où la Charte peut être opposée à des demandes de collectivités).

A l'heure actuelle, il s'emblerait que les communes soient les principaux partenaires du Parc. Les intercommunalités se positionnent plus en retrait, ce qui peut interroger compte tenu de leur montée en puissance en termes de compétences. Les liens avec la Région Ile de France se sont vus renforcés au fil du temps, notamment dans le cadre du travail conjoint dans le cadre de la création de la Maison de la mobilité, sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui a été la source d'échanges réguliers entre le Parc et la Région.

- **Une connaissance limitée du Parc par les habitants et acteurs du territoire**

L'enquête diffusée auprès des habitants du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse révèle que près de 30 % des répondants ne connaissent rien des actions et accompagnements du Parc, et près de 60 % n'en ont qu'une vague idée. Certains écrivent avec honnêteté qu'ils ne savent pas « ce qu'est le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse » ou qu'ils ne savent pas « à quoi il sert ». Quant aux acteurs (entreprises, associations, maires...), certains ne connaissent pas les aides et accompagnements que le Parc propose et dont ils pourraient bénéficier. Le travail de communication et de pédagogie reste donc essentiel pour favoriser l'adhésion au projet du Parc et développer l'identité territoriale.

**Il pourrait être pertinent que le Parc présente aux acteurs et partenaires les axes ou les objectifs de l'année (par exemple une fois par an). Cela permettrait de savoir collectivement où en sont les projets, de mobiliser et de fédérer.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

### 2.1.3 CONCLUSION SYNTHETIQUE DE L'ANALYSE DE LA GOUVERNANCE

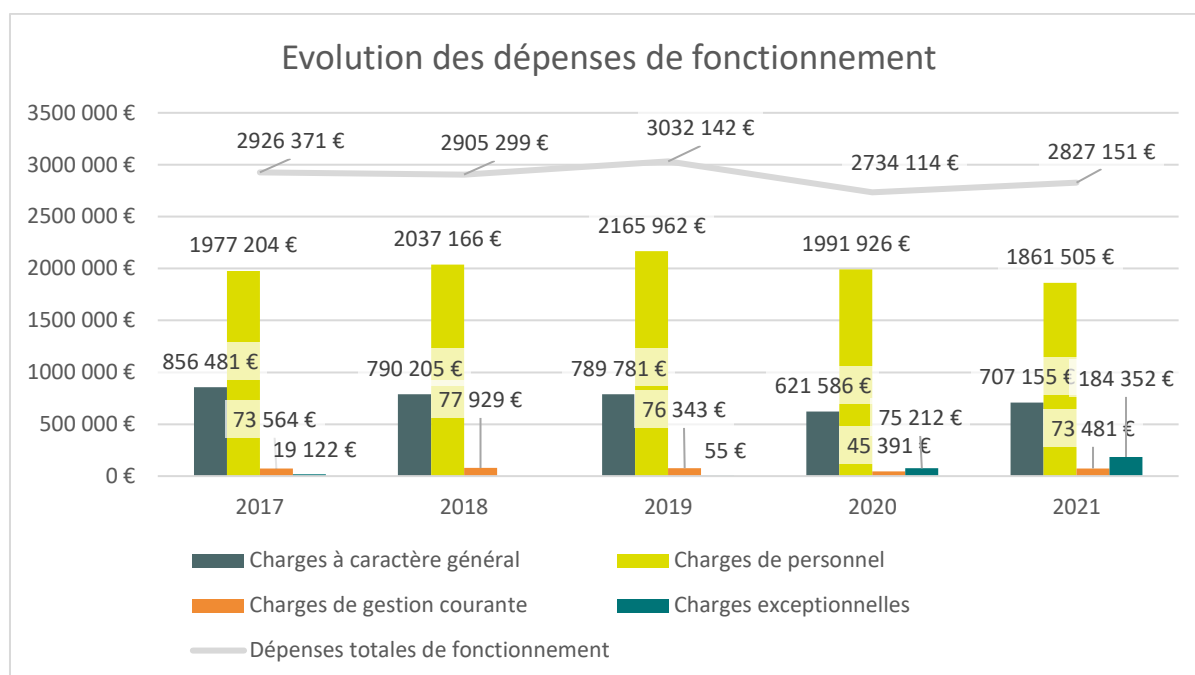
Les réunions du Bureau et du Comité syndical ont été régulières entre 2017 et 2020 et leur nombre est resté stable. Dans l'ensemble, les Commissions se sont réunies régulièrement au cours de la période, avec toutefois des commissions moins régulières (Agriculture, Education à l'environnement et au territoire), une régularité qui serait à renforcer pour favoriser le partage de l'information et le travail collectif. Les commissions élargies à un nombre plus important d'acteurs sont, quant à elles, fréquentées par une moins grande diversité d'acteurs qu'en début de Charte. Les causes de ce constat peuvent être multiples. Des acteurs ont évoqué à l'occasion des entretiens un désintérêt pour les sujets abordés, le fonctionnement des réunions, ou encore l'effet Covid. Pour autant, une vaste participation des acteurs est un enjeu central pour la coopération locale mais aussi le renforcement de l'effet fédérateur et assembleur du Parc. Enfin, il est apparu que certains élus du Bureau du Parc expriment des difficultés à se positionner et questionnent son fonctionnement. La nouvelle Charte pourrait donc permettre d'engager des réflexions sur ces sujets, pour permettre une participation plus large des acteurs et une implication soutenu de l'ensemble des élus du Bureau.

## 2.2 ANALYSE BUDGETAIRE

D'une manière générale, la section de fonctionnement du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse s'est améliorée entre 2017 et 2021, les recettes rattrapant progressivement les dépenses. Cependant, la section redevient déficitaire en 2021. Cette année 2021 est marquée par une baisse des recettes dues notamment aux baisses des subventions allouées au Parc. Par ailleurs, les efforts du Parc pour diminuer sa masse salariale et donc maîtriser ses dépenses ont été réellement bénéfiques sur l'équilibre de la section de fonctionnement. Au-delà de la vision budgétaire, il est important de rappeler que la baisse de la masse salariale a également induit une perte de missions, de qualité de l'accompagnement et de conseils, une surcharge des missions restantes, et a eu un impact négatif sur les objectifs de la Charte...

## 2.2.1 ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Des dépenses de fonctionnement en légère diminution à partir de 2020**



L'analyse des dépenses de fonctionnement depuis 2017 montre une relative stabilité dans l'activité du Parc, avec toutefois une légère baisse de ces dépenses de 3,4 % pour atteindre 2 827 151 € en 2021. Dans le détail, les charges à caractère général (achat et variation de stock, services extérieurs, impôts, taxes et versements assimilés...) ont diminué de 17 % pour atteindre 1 861 505 € en 2021. Dans un effort de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, le Parc a engagé une diminution des charges de personnel, permettant une réduction de 6 % pour atteindre 707 155 € en 2021. Les charges de gestion courantes sont restées stables, avec toutefois une forte diminution pour l'année 2020, due probablement à la crise du Covid (elles atteignaient alors 45 391 € contre 73 481 € l'année suivante).

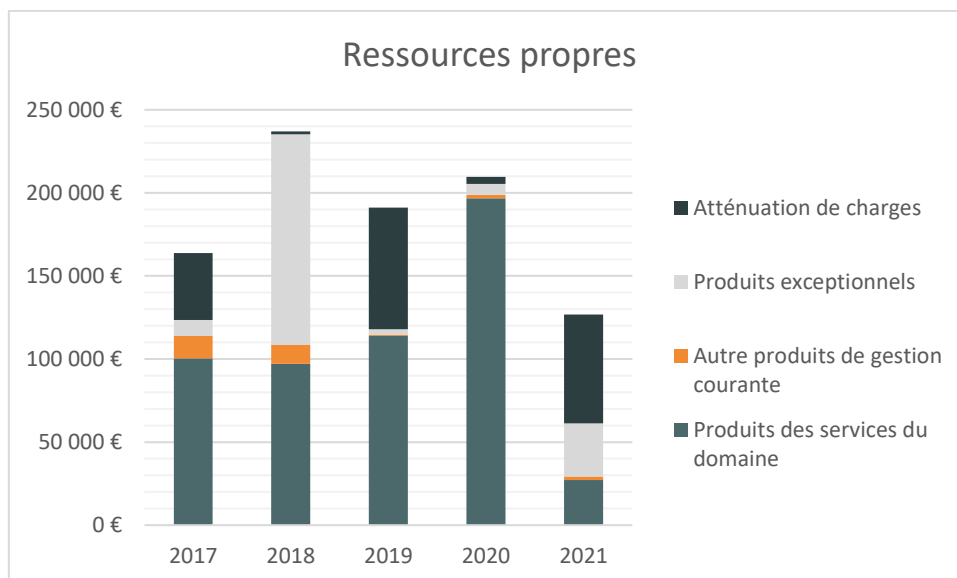
- **Des charges de personnel en cohérence avec l'ampleur des missions du Parc**

Avec près de 70 % des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel sont conséquentes pour le Parc. Cela est dû notamment à deux facteurs, le premier est la dominance des postes de catégorie A, le second est l'importance d'heures supplémentaires rémunérées. Comme le souligne l'audit organisationnel réalisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (CIG), ce dernier facteur est le plus anormal et est relativement impactant : cette dépense représente 20 600 € (sur les 1 992 260 € de charges de personnel). On note également une irrégularité car certaines de ces heures supplémentaires rémunérées sont attribuées à des agents de catégorie A (données RSU 2020). Pour autant, le montant des charges de personnel correspond au spectre des missions assurées par le Parc et s'explique par les diverses actions menées durant la mise en œuvre de la Charte.

A noter que le poste de Directeur de Parc, jadis financé par la Région, s'ajoute désormais aux dépenses du Parc.

## 2.2.2 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LEGERE AUGMENTATION

- **Des ressources propres limitées et variables**



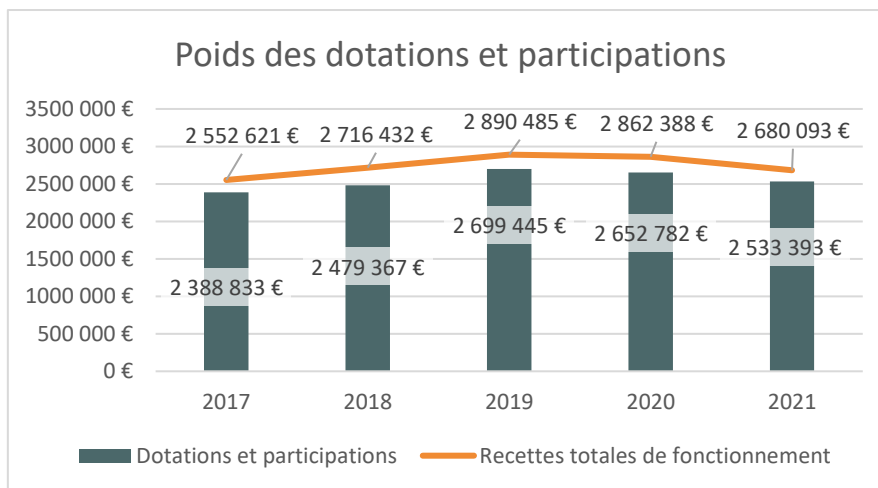
L'analyse des ressources propres entre 2018 et 2021 montre une diminution importante de celles-ci en 2021, avec notamment une forte diminution des ressources issues des produits des services du domaine. Dans l'ensemble, on observe de fortes variations des ressources, allant de 126 700€ (2021) à 237 100€ (2018). A l'intérieur de ces ressources, les catégories affichent également des montants très variables selon les années. Les produits des services du domaine ont par exemple chuté entre 2020 et 2021, représentant alors à peine plus de 22 % des ressources propres cette année-là. Ce phénomène s'explique par la crise du Covid qui a conduit à la fermeture des gîtes et de la boutique du Parc. Le graphique affiche également des produits exceptionnels<sup>1</sup>, correspondant notamment aux contributions de trois communes au titre des RNR (leur qualification en produits exceptionnels relève donc d'une erreur).

Le montant limité des ressources propres du Parc au regard du volume global des dépenses de fonctionnement traduit sa faible autonomie budgétaire, d'autant plus forte que ces ressources sont instables d'une année sur l'autre.

- **Des dotations et participations relativement stables**

---

<sup>1</sup> En comptabilité, les produits exceptionnels représentent tous les encaissements, soit tous les produits qui ne se rapportent pas au cycle normal d'exploitation du Syndicat mixte du Parc.



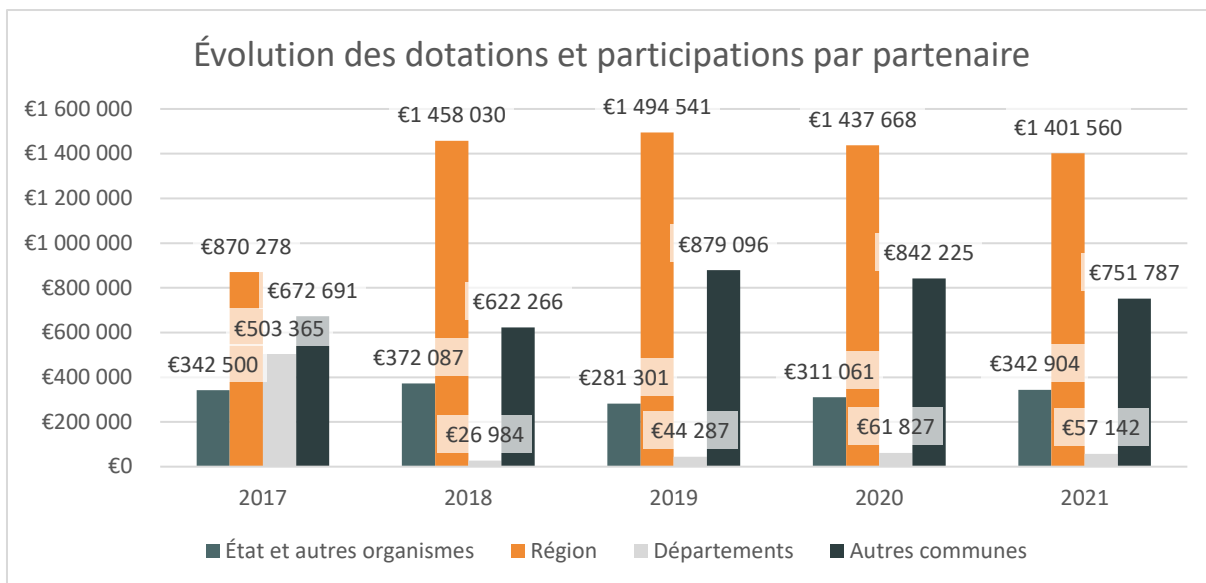
Les recettes totales de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, pour 93 % d'entre elles, et aux ressources propres pour 7 % (cf. graphique ci-avant).

Les recettes totales de fonctionnement ont légèrement augmenté entre 2017 et 2021, au même titre que les dotations et participations. Ces dernières ont augmenté de 6 % sur la période, pour atteindre 2 533 393 € en 2021. Si l'on observe plus en détail l'évolution, on remarque une augmentation entre 2017 et 2019 suivie d'une baisse en 2020 et 2021. Malgré cette baisse à partir de 2019, les dotations et participations atteignent un montant plus élevé en 2021 qu'en 2017. Les dotations et participations pèsent lourd dans les recettes de fonctionnement du Parc (ce constat est partagé pour l'ensemble des Pnr de France, le poids des dotations et participations du Parc Haute Vallée de Chevreuse est proche de la moyenne des Parcs située à 92 %<sup>2</sup> des recettes totales de fonctionnement). Il est nécessaire de rester vigilant sur cette baisse qui, si elle se poursuivait, pourrait impacter le fonctionnement du Parc.

En détail, on retrouve la participation de :

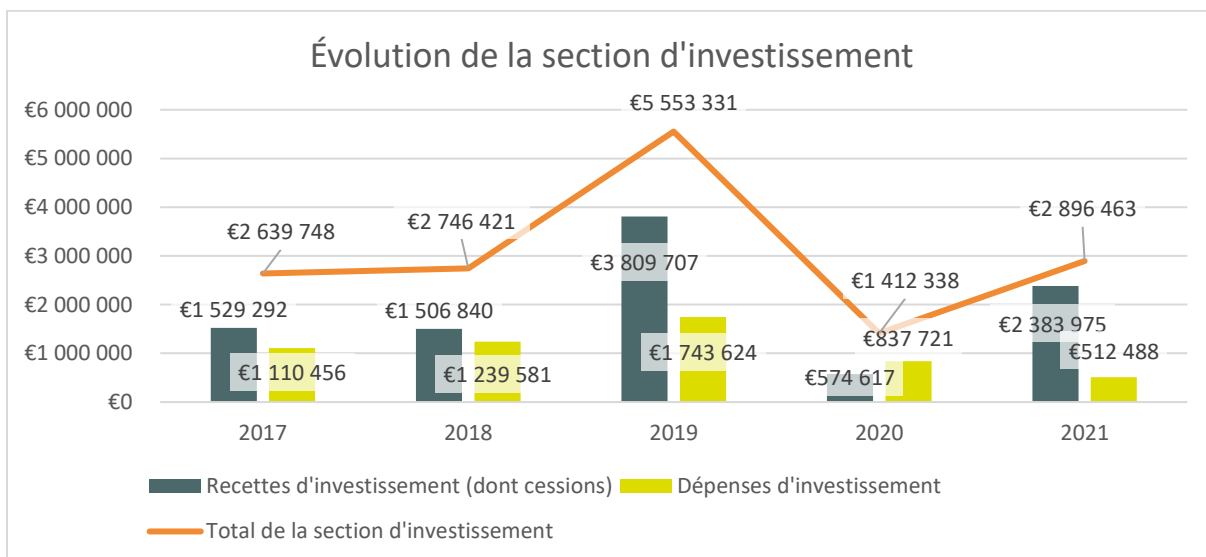
- L'État et des autres organismes (principalement l'Etat via la DRIEAT et l'AESN) restant stable entre 2017 et 2021 et s'élevant à 330 000 €/an en moyenne ;
- La Région restée stable sur la période, avec en moyenne 1 400 000 €/an, comprenant la participation aux frais de structure et thématique ;
- Des départements qui affichent une forte baisse depuis 2018 (cf. explication ci-après), avec une moyenne de 48 000 €/an sur les 4 dernières années ;
- Des communes à hauteur de 4,50 €/hab. jusqu'en 2019 puis augmentée pour atteindre 4,85 €/hab. en 2021. La participation des « villes portes » est également en augmentation, elle est passée de 1,13 €/hab. en 2018 à 1,24 €/hab. en 2021. A cela s'ajoute l'augmentation de la population du Pnr. Ces deux éléments ont permis une augmentation des recettes sur participation statutaires de 68 000 € entre 2018 et 2021.

<sup>2</sup> Source : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2019



A partir de 2018, on observe une forte augmentation des dotations et participations de la Région (+61 % entre 2017 et 2021) et, à l'inverse, une forte diminution des contributions des Départements. Ce phénomène s'explique par l'arrêt des contributions des départements aux frais de structure du Parc, qui étaient en 2017 de 273 600 € pour les Yvelines et 50 000 € pour l'Essonne. Le département des Yvelines a décidé de mettre fin à l'ensemble de ses contributions en 2018, suite à un litige avec le Parc. La contribution des départements a donc diminué de 89 % sur la période, pour atteindre 57 142 € en 2021. [A noter que l'augmentation de la contribution régionale à partir de 2018 surpasse la baisse des contributions départementales.](#)

### 2.2.3 UNE SECTION D'INVESTISSEMENT SAIN



- **Des dépenses d'investissement en forte baisse**

A partir de 2018 les dépenses totales d'investissement n'ont cessé de diminuer. Cela s'explique partiellement par la diminution progressive des dépenses d'équipement dès 2019 (marquant la fin du chantier de la Maison de l'écomobilité à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, poste de dépense le plus important pour le Parc après les aides versées aux communes), pour atteindre 512 000 € en 2021. La même



année, les opérations pour compte de tiers sont quasi nulles, ce qui réduit drastiquement les dépenses d'investissement du Parc. Ces éléments traduisent également des décalages d'utilisation des budgets par le Parc, conséquence d'un décalage dans les projets à mener.

- **Des recettes toujours importantes**

Entre 2017 et 2021, la section d'investissement du Parc présentait un excédent de 4 300 000 € avec en moyenne 1 961 000 €/an de recettes. De ce fait, sa trésorerie s'est améliorée sur la période et a atteint 2 112 500 € en 2021. L'absence d'emprunt de la part du Parc est un point positif.

## 2.2.4 CONCLUSION SYNTHETIQUE DE L'ANALYSE BUDGETAIRE

Les contributions et participations obtenus par le Parc couvrent l'ensemble de ses investissements (hormis pour l'année 2020). Grace à cette bonne gestion, aucun emprunt n'a été réalisé à ce jour, ce qui lui laisse une marge de manœuvre pour financer des investissements sur fonds propres. En revanche les difficultés de la section de fonctionnement ne permettent pas de dégager d'autofinancement, ce qui peut être un frein également pour ses projets d'investissement. Des problèmes de gestion sont également pointés concernant l'utilisation des contributions et participations, ce qui crée des déséquilibres dans la section d'investissement. Enfin, du fait de sa nature, les recettes du Parc sont presque exclusivement constituées de subventions et participation de ses partenaires. Cela rend le Parc dépendant de ses partenaires financiers et l'expose à des risques liés à la baisse de leurs contributions.

## 2.3 ANALYSE DES MOYENS HUMAINS

### 2.3.1 DES EFFECTIFS REDUITS RECEMMENT

Entre 2011 et 2020, l'équipe du Parc est restée relativement stable en termes d'effectifs, avec une moyenne du nombre d'agents comparable à la moyenne des Parcs de France. Néanmoins une diminution significative des effectifs a eu lieu en 2020 (cf. schéma ci-après).

Ainsi, durant la durée de la Charte, l'équipe du Parc a compté entre 40 et 35 personnes, avec une diminution durant les dernières années de mise en œuvre. C'est également durant cette période qu'un fort turn-over à la direction du Parc a eu lieu, avec 4 changements en un temps très réduit. La Présidence a également évolué sur la même période : le Président, présent avant le début de la Charte, a été remplacé en septembre 2021 par Mme Anne CABRIT. Ce phénomène a créé des difficultés à tisser des liens forts et pérennes avec les partenaires et à créer un climat de confiance et de stabilité au sein de l'équipe du Parc. Des tensions se ressentent également à l'occasion de la révision de la Charte, dans un contexte où le départ des agents et la non-reconduction de contrats se poursuit.

À la suite d'une baisse des financements, une restriction budgétaire a conduit au non-renouvellement de plusieurs agents en CDD (ce qui représente près de 90 % des causes de départ d'agents, les 10 % restants concernent des départs à la retraite), menant à une diminution de la masse salariale avec 5 agents en moins (ce qui a également concouru à l'équilibre de la section de fonctionnement, voir ci-avant).



- **Une expérimentation d'organisation en pôles**

Lors de la dernière direction du Parc, le fonctionnement des équipes a été revu afin d'optimiser la mutualisation et la clarté de l'organigramme. D'une organisation personnalisée (ou « en râteau »),

l'équipe technique est passée à une logique de pôles, au sein desquels on retrouve des « missions » thématiques, incarnées par une ou plusieurs personnes. L'organisation est établie comme suit :

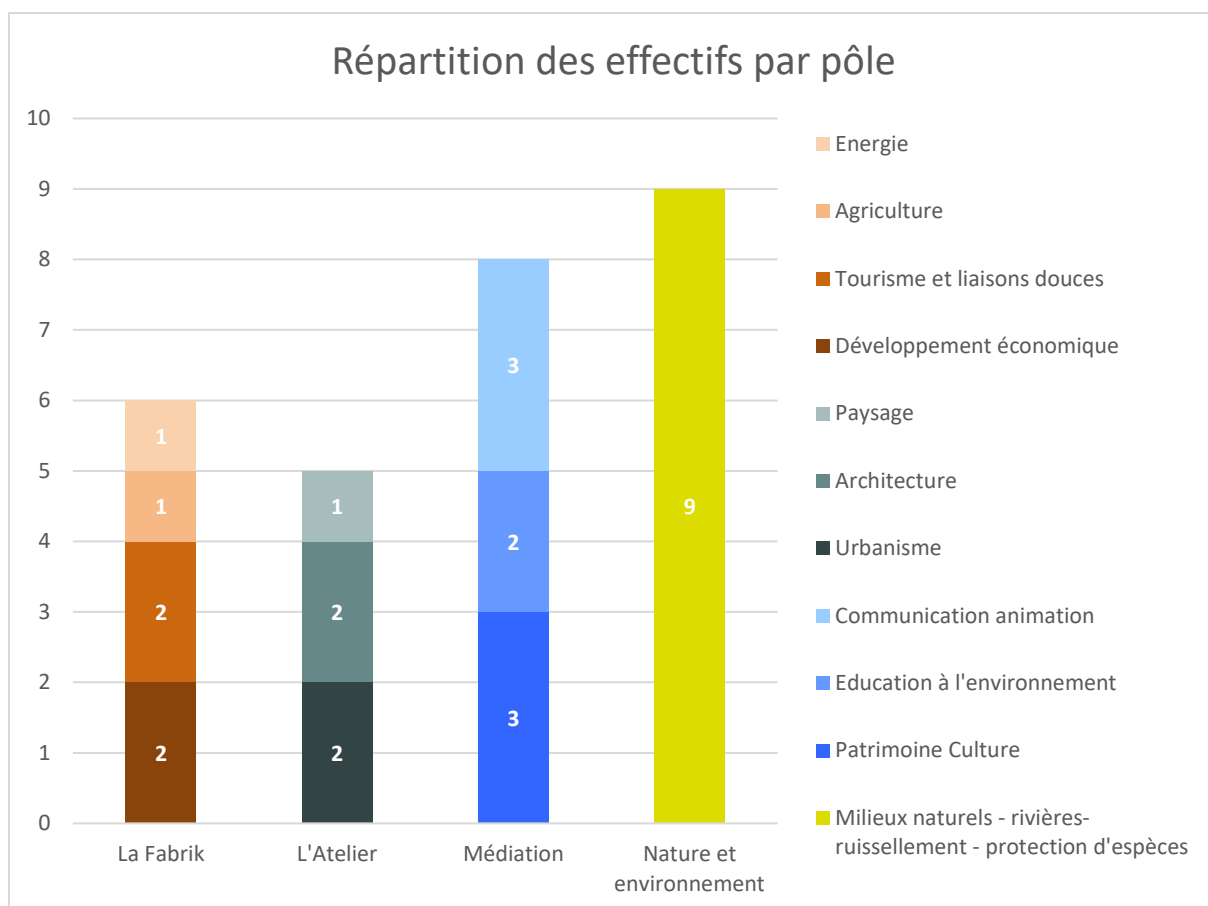
- **L'Atelier** : il réunit les missions urbanisme, architecture et paysage ;
- **La Fabrik** : elle réunit les missions développement économique, tourisme/liaisons douces, agriculture et énergie ;
- **Nature et Environnement** : ne comporte qu'une seule mission, mais plusieurs spécialités (milieux naturels, rivières, ruissellement, forêt et protection d'espèces) ;
- **Médiation** : réunit les missions patrimoine/culture, éducation à l'environnement et communication/animation ;
- **Administratif**.



*Répartition des agents en fonction de leur pôle de rattachement et de leur répartition sur l'un des deux sites.  
Source : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France*

Cette organisation en pôles n'a vraisemblablement pas affecté les manières de fonctionner des agents, qui travaillaient déjà naturellement en transversalité, en fonction des besoins sur les projets. Les échanges les plus fréquents se font au sein des pôles, entre les missions, selon la logique de travail entre les thématiques. Pour autant, cette organisation n'est pas contraignante et certains projets ont lieu en logique « interpôles ». C'est le cas notamment du programme SPRINT, issu de la collaboration de différentes missions pour monter ce projet, ou encore de l'appel à projets Utopies réalistes, lancé en début de Charte.

A noter que les agents sont répartis sur deux sites du territoire depuis 3 ans, éloignés d'environ 7 km : le Moulin d'Ors et le Château de la Madeleine. Cela ne favorise pas la création de liens et d'échanges directs et informels au sein de l'équipe technique ainsi qu'avec l'équipe administrative.



La répartition des effectifs pour chacun des pôles du Parc montre une cohérence face aux missions de la structure. Les variables de l'enquête habitants pour lesquelles les répondants sont le plus satisfaits de l'action et des accompagnements du Parc concernent la protection et la gestion des patrimoines (naturels et culturels), mission centrale des Parcs naturels régionaux. A noter néanmoins que l'organisation actuelle ne comporte pas d'agent dédié à la mobilité, le sujet est actuellement traité de manière éclatée entre les différentes missions (urbanisme pour les arceaux vélos, tourisme et liaisons douces). L'enjeu est pourtant grandissant pour les territoires, notamment périurbains et ruraux. La future Charte est une opportunité de se positionner sur le rôle que souhaite prendre le Parc sur cette thématique. Enfin, si les effectifs actuels permettent de réaliser une action importante sur le territoire, avec l'extension du Pnr à de nouvelles communes, ils pourraient ne plus suffire.

### 2.3.2 UN FONCTIONNEMENT AVEC DES PERSPECTIVES D'ADAPTATION ET D'AMELIORATION

Les échanges internes au Parc étaient initialement de deux types : les réunions d'équipe (1 fois/mois) réunissant tout le personnel du Parc pour échanger sur les actualités des projets et les réunions de mission (1 fois/15jours) avec tous les chargés de missions et la direction pour discuter des projets et réfléchir sur les difficultés.

Un troisième type de réunion a vu le jour avec la nouvelle présidence, il s'agit des réunions de mission (planifiées initialement 1 fois/15jours, mais qui n'est pas en adéquation avec les disponibilités des élus), pour échanger avec les élus sur les projets en cours. Ce troisième type de réunion paraît intéressant car il peut permettre de développer le lien élus-agents, identifié comme distendu par certains agents.

En effet, certains agents observent un déséquilibre dans la présence et l'implication des élus, induisant des situations difficiles à gérer. Un manque de compréhension de l'outil Parc et des valeurs et ambitions qu'il porte est également pointé. D'une manière générale, cet éloignement agents-élus entraîne des incompréhensions mutuelles, un ralentissement voire un blocage des projets.

Concernant le temps de travail, l'audit a permis de mettre en lumière quelques irrégularités, néanmoins aisément corrigeables et n'affectant pas négativement les agents. Tout d'abord, les agents disposent actuellement de 20 jours de RTT + 2 jours du Président, soit 22 jours de RTT pour 39 heures de travail.

Les « jours du Président » ne sont pas conformes à la loi de Transformation de la Fonction Publique (août 2019). Ces jours doivent être requalifiés en jours RTT.

D'autre part, comme l'indique l'audit organisationnel du CIG, le nombre d'heures supplémentaires est élevé au Parc. Les agents de catégorie A sont actuellement rémunérés pour ces heures supplémentaires, ce qui ne correspond pas à la réglementation en vigueur. De plus, cela pèse inévitablement sur les dépenses du Parc. Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, il peut être décidé de verser une prime IFSE augmentée aux agents de catégorie A, prenant en compte la réalisation d'heures supplémentaires.

Le dernier élément identifié est la situation irrégulière de certains contrats de CDD. La réglementation indique qu'au-delà de 6 ans de CDD dans une même collectivité, à un même cadre d'emploi et pour un poste permanent, le contrat renouvelé doit être soit un CDI, soit relever d'une titularisation pour les postes de catégorie C. Or, un contrat en CDD dans le Parc a dépassé de 5 ans cette disposition, comptabilisant 11 ans de CDD.

### 2.3.3 CONCLUSION SYNTHETIQUE DE L'ANALYSE DES MOYENS HUMAINS

Les élus et les agents, impliqués au quotidien dans la vie du Parc, semblent avoir la volonté de faire vivre ce qui distingue les Parcs naturels régionaux en termes de préservation ou de valorisation des patrimoines et paysages, d'ingénierie et d'expertise auprès des acteurs, d'accompagnement des projets ou encore d'éducation. Le turn-over à la tête du Parc, aussi bien au niveau de la présidence que de la direction tout comme la révision de la Charte, ont cependant généré des incertitudes et tensions. La localisation de l'équipe entre deux sites ne facilite pas, par ailleurs, son fonctionnement ni le travail transversal sur les projets. D'autre part, l'éloignement dans la relation les agents et les élus est également souligné. Cela peut, en effet, affecter l'activité et le bon fonctionnement du Parc.

Des problèmes sont également pointés concernant le temps de travail de certains agents, qui ne serait pas conforme à la législation en vigueur, ainsi qu'un manque d'outils adaptés pour la gestion du budget et de l'activité.

## 2.4 CONCLUSION DE L'ANALYSE FONCTIONNELLE

Conclusion relative à la modalité évaluative de **l'efficience**, portant les questions suivantes : *Les moyens mis en œuvre sont-ils optimisés au regard des résultats ? Les résultats auraient-ils pu être atteint pour moins cher ?*

Les moyens mis en œuvre semblent globalement cohérents avec les résultats obtenus. L'équipe du Parc a fait preuve d'un travail important, menant parfois à un manque de temps pour réaliser l'ensemble des projets et objectifs souhaités. Concernant la répartition des moyens, un bémol peut être apporté concernant la répartition territoriale des actions menées. En effet, la partie Ouest du territoire semble moins investie au regard de la partie historique du Parc, située plus à l'Est. La période de la nouvelle Charte est une opportunité de mieux répartir l'action à l'ensemble du périmètre.

### 3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Pour l'analyse de la mise en œuvre de la Charte, une analyse par thématique a été retenue. Au nombre de 11, ces thématiques ont été définies avec le Syndicat du Parc. Ces thématiques couvrent l'intégralité des mesures de la charte.

Les 11 thématiques sont présentées dans le tableau suivant :

Thématiques	Axes concernés	Objectifs stratégiques concernés
1. Milieux naturels et biodiversité	1- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espaces francilien	1- Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité 3- Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères 4- Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés 5- Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable
2. Ressource en eau et risque inondation	1- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espaces francilien	3- Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères 4- Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés 5- Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable
3. Paysages	1- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espaces francilien 3- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale	2- Maintenir le socle naturel et paysager du territoire 8- Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique
4. Urbanisme et architecture	1- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espaces francilien 3- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale 4- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole	2- Maintenir le socle naturel et paysager du territoire 8- Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique 9- Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels 11- Favoriser la mixité sociale et la mixité habitat/activités
5. Agriculture	2- Un territoire périurbain responsable aux changements climatiques 4- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole	6- Adopter la démarche « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables » 13- Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables
6. Forêt	1- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espaces francilien	4- Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés 13- Contribuer au développement économique d'une agriculture et

	4- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole	d'une sylviculture diversifiée et écologiquement responsables
7. <b>Tourisme et loisirs</b>	4- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole	14- Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics
8. <b>Sobriété et Énergies renouvelables</b>	2- Un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques	6- Adopter la démarche « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables »
9. <b>Développement économique</b>	4- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole	12- Encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable
10. <b>Patrimoines – Culture</b>	3- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et urbaine	9- Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels 10- Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante
11. <b>Éducation au territoire et mobilisation</b>	Axe transversal- Continuer d'être innovants ensemble	-

Pour chaque thématique sont abordées les rubriques suivantes :

1. Les objectifs stratégiques concernés ;
2. Les principaux engagements du Parc et ses réalisations les plus significatives ;
3. Les principaux engagements des signataires et partenaires de la Charte ainsi que leurs réalisations les plus significatives ;
4. Les questions évaluatives ;
5. Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique ;
6. Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Charte concernant la thématique ;
7. Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte ;
8. Les chiffres clés
9. Le retour de l'enquête de consultation auprès des habitants.

## 3.1 THEMATIQUE 1 – MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

- 1- Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité
- 3- Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères
- 5- Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- Les inventaires et suivis de la faune et de la flore du territoire, la transmission de ces données à GéoNature
- Le portage et l'animation de 10 Atlas de la biodiversité communale
- La mise ne place de deux observatoires dès le début de la Charte (Observatoire hydrologique et l'Observatoire de la flore submontagnarde)
- Les actions de communication (poster sur les fonds de vallée, panneaux « pour connaître et protéger la biodiversité », atlas numérique (fin 2023))
- Le travail de renaturation de l'Yvette ou encore de restauration des prairies humides de Port Royal exemples d'actions en faveur de la TVB

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Etat** : facilite le travail du Parc sur la partie règlementaire
- **Région** : réalise l'inventaire des arbres favorables aux pics dans la forêt régionale de Port Royal
- **Départements** : collabore avec le Parc, notamment sur leurs ENS
- **ONF** : associe le Parc à différents travaux (dont au sein de son comité scientifique) ; réalise des montages d'inventaires participatifs sur des données nouvelles

### ➤ Questions évaluatives

- La trame verte est-elle restaurée et préservée ?
- Les milieux altérés sont-ils restaurés ?
- Les espaces, habitats et espèces remarquables sont-ils protégés ?
- La biodiversité s'est-elle enrichie, renforcée ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

La trame verte et bleu (TVB) a fait l'objet d'attentions particulières pendant la durée de la Charte, ce qui la place aujourd'hui parmi les plus fonctionnelle de la région. D'une manière générale, les espaces naturels ont augmenté sur le périmètre du Parc entre 2008 et 2017<sup>3</sup>. La création de la Réserve National (RN) des étangs et rigoles d'Yvelines en 2021 est à la fois un exemple fort pour la préservation du patrimoine naturel, marquant un accroissement des prises de conscience le concernant, mais témoigne aussi de pressions pesantes sur ces milieux. Une amélioration des connaissances est également à relever, ainsi que leur partage, notamment via l'outil GéoNature. La biodiversité, quant à elle, poursuit un déclin, observable à l'échelle nationale. Le Pnr a continué de subir une pression urbaine forte, même supérieure à la moyenne régionale, et plusieurs projets et pratiques défavorables à la préservation des milieux ont vu le jour.

### ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- *Les points forts* 😊
  - Des moyens humains importants dédiés à cette thématiques et ses différents sujets
  - L'aboutissements de certains projets importants comme la restauration de l'Yvette
  - La continuité de l'action tout au long de la Charte

---

<sup>3</sup> Sources : Ecomos, Institut Paris Région



- L'amélioration des connaissances en matière de milieux naturels et de biodiversité
- **Les difficultés** 😞
  - Une pression urbaine toujours forte
  - Une coopération compliquée sur certains sujets (la chasse par exemple)
  - Des démarches administratives retardant fortement certains projets
  - Des blocages fonciers dans le cadre de la gestion de l'eau
  - Un turn-over au sein de certaines structures partenaires, ce qui complexifie la coopération

### ➤ Les perspectives évoquées lors de cette phase d'évaluation

A l'avenir, les actions politiques engagées resteront déterminantes pour la protection des espaces naturels. C'est pourquoi la sensibilisation des élus locaux est indispensable afin de poursuivre leur bonne compréhension des enjeux et amplifier les actions sur cette thématique. Au-delà des élus, c'est plus largement l'ensemble des acteurs et habitants qu'il faut continuer de sensibiliser et impliquer. Cela permettra d'aborder des sujets parfois mal compris comme la multifonctionnalité de la gestion des espaces naturels, amenant à une meilleure compréhension des enjeux relatifs à cette thématique et à une implication de tous pour les relever.

**Les actions du Parc peuvent stimuler les structures et faire avancer les choses.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

### ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

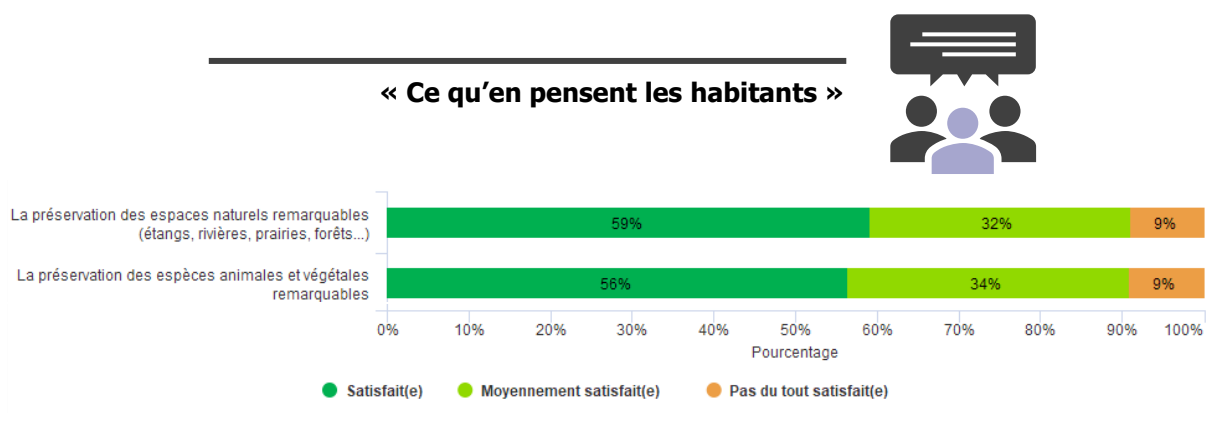
**185 ha** de milieux naturels supplémentaires sur le périmètre (53 communes) entre 2008 et 2017

**3,40 ha** de milieux humides disparus sur le périmètre (53 communes) entre 2008 et 2017

**49 communes** n'utilisent plus de produits phytosanitaires (fin 2021) soit la quasi-totalité des communes

**82 conseils** apportés par le Parc et accompagnements techniques et financiers à la création de **18 aménagements** de lutte contre le ruissellement en milieu urbain, comme des noues et des mares ; **16 conseils** en milieu agricole ou forestier et **26 aménagements** (mares, fossés à redents, microreliefs, réseaux de dépressions naturelles, etc.)

**1 observatoire hydrologique** de **15 stations** de mesure mis en place sur les bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde





## 3.2 THEMATIQUE 2 – RESSOURCE EN EAU ET RISQUE INONDATION

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

- 3- Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères
- 4- Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés
- 5- Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- La promulgation de conseils et accompagnements pour la lutte contre le ruissellement, les inondations ou les érosions (dont réalisation de diagnostics de terrain et d'animations auprès des acteurs locaux)
- La création et l'animation du programme « zéro phyto » et l'élaboration de la charte locale « Zéro phyto dans les communes »
- Le travail en faveur de la trame bleue (exemples : renaturation de l'Yvette, entretien et restauration écologique d'étangs, de prairies et friches humides...)

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **DDT** : travaille en partenariat avec le Parc sur la reconquête des milieux aquatiques
- **Conseils départementaux** : veille à la préservation de la trame bleue dans le cadre des avis rendus sur les projets et documents d'urbanisme locaux ; propose la mise en place d'outils et d'aides financières dans le cadre des politiques ENS et PDIPR

### ➤ Questions évaluatives

- La trame bleue est-elle restaurée et préservée ?
- Les risques inondation, ruissellement et érosion des sols sont-ils réduits ?
- La pollution des eaux est-elle fortement réduite ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Les états des lieux du SDAGE entre 2007 et 2019<sup>4</sup> montrent une dégradation progressive de l'état écologique des rivières sur l'ensemble du périmètre d'étude. Si, concernant les stations d'épuration, une amélioration des performances de traitement a eu lieu, la croissance démographique concomitante ne permet pas de diminuer les pollutions dans les rivières. Pour autant, des travaux de renaturation des rivières et de restauration des milieux ont permis d'intervenir à divers endroits du territoire. Cela a également participé à la diminution des risques sur ces secteurs (essentiellement à l'Est du périmètre).

**Le Parc a un rôle important en termes de biodiversité et de gestion de l'eau. Des EPCI se positionnent aussi sur ces sujets, avec parfois un chevauchement des compétences, alors qu'elles pourraient être plus intelligemment réparties.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

---

<sup>4</sup> Avertissement : pour apprécier les évolutions de l'état écologique des rivières, il convient de noter que les critères d'appréciation de l'état écologique des cours d'eau ont été modifiés entre 2013 et 2018, ce qui complexifie la lecture des évolutions, les paramètres et seuils pris en compte étant plus sévères en 2019. Cela ne remet pas en cause la lecture qui doit être faite en 2019 de l'état réel des cours d'eau, mais permet de relativiser certaines évolutions dues aux polluants spécifiques.

## ➤ Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique

- **Les points forts** 😊
  - L'approche systémique et multisectorielle à l'échelle des bassins
  - La qualité et l'importance des actions réalisées dans le cadre de la restauration de la trame bleue
  - Le dynamisme des acteurs à l'échelle des départements et des partenariats qualitatifs
- **Les difficultés** 😞
  - Le changement de politique de certains partenaires (notamment l'ADE), ce qui a conduit à une partie prenante du Parc moindre dans les actions menées
  - Le manque d'approche intégrative par fonctionnalité d'unité de ruissellement
  - Le manque d'intérêt ou l'hostilité de certains agriculteurs à la réalisation d'aménagements de lutte contre le ruissellement, ce qui bloque certains projets prioritaires
  - Le manque de vision globale des communes à l'échelle des sous bassins versants impactés

## ➤ Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte

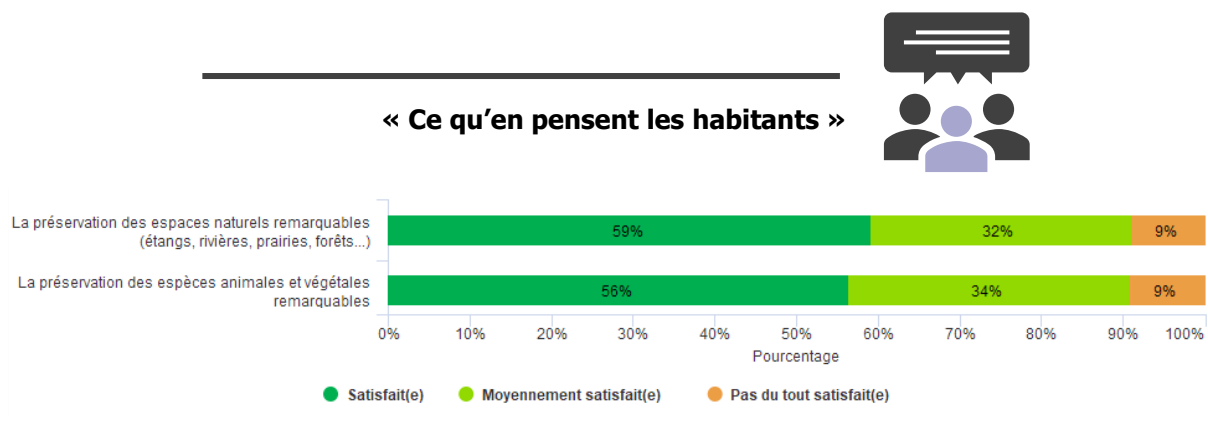
Sur un territoire aussi vaste que celui du Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse, le travail de restauration des milieux humides est considérable. L'enjeu reste pourtant primordial, d'autant plus au regard du besoin d'adaptation aux changements climatiques. Il convient donc de poursuivre les actions menées, en incluant davantage la partie Ouest du territoire. Plus spécifiquement, le développement des solutions fondées sur la nature pourrait être une priorité, adossée à une large sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (élus, bureaux d'études, architectes, urbanistes, propriétaires...). Les habitants doivent également mieux comprendre les enjeux autour de l'eau, les inventaires participatifs étant une bonne manière de les impliquer concrètement en ce sens.

## ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

**3,40 ha** de milieux humides disparus sur le périmètre (53 communes) entre 2008 et 2017

**43 ha** de prairies humides et **11 ha** de friches humides, roselières, landes humides et tourbières restaurées par le Parc

**136 mares** créées, restaurées ou bénéficiant d'un contrat d'entretien



### 3.3 THEMATIQUE 3 – PAYSAGES

#### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

2- Maintenir le socle naturel et paysager du territoire

8- Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique

#### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc

- La réalisation du Plan Paysage et Biodiversité à l'échelle du Parc
- Le conseil aux communes et l'accompagnement approfondie de certaines d'entre elles
- L'attribution d'aides aux communes pour les plantations
- Les conseils donnés lors de la réalisation de nouvelles infrastructures, ayant eu un impact sur ces projets
- L'accompagnement technique et financier dans le cadre de projets de mobilité, d'aménagement des espaces publics
- La réalisation d'outils de communication (fiches actions, guides, plan-guide...)
- Le lancement d'un inventaire participatif des arbres remarquables sur deux communes et la plantation de haies

#### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Etat** : associe le Parc aux projets menés sur le territoire ; assure la représentation du Parc parmi les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ; collabore avec le Parc, l'architecte des Bâtiments de France
- **Département des Yvelines** : réactualise l'Atlas des Paysages (2016)
- **Communes** : sollicitent le Parc dans le cadre de projet dans leur périmètre pour des conseils ou de l'accompagnement
- **ONF** : met en œuvre d'une convention globale sur toutes les actions du Parc, mise en place d'actions expérimentales

#### ➤ Questions évaluatives

- La qualité des paysages s'est-elle améliorée ? Les paysages dégradés sont-ils restaurés ?
- Les infrastructures, aménagement et constructions sont-ils plus respectueux du paysage ?
- Les connaissances sur l'identité paysagère du territoire se sont-elles améliorées ?

#### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Les paysages identitaires du Pnr de la Haute vallée de Chevreuse sont encore bien présents, et restent relativement peu altérés. Cela n'aurait été possible sans de nombreuses actions menées par le Parc et ses partenaires, visant à lutter contre l'enfrichement, permettant l'ouverture des fonds de vallées, limitant autant que possible le développement urbain... Le Plan Paysage et Biodiversité a, par ailleurs, fortement contribué à l'amélioration des connaissances sur l'identité paysagère du territoire. Toutefois, de nombreuses évolutions ont eu lieu et ont participé à une banalisation des paysages. La pression urbaine, omniprésente, a notamment conduit à la réalisation de projets impactant les paysages (grandes opérations d'aménagement, projet du Grands Paris Express -à venir-, consommation de surfaces agricoles au profit de l'urbanisation, extension de surfaces revêtues...).

**Les ateliers participatifs sur les paysages peuvent être cités parmi les actions exemplaires du Parc.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

## ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

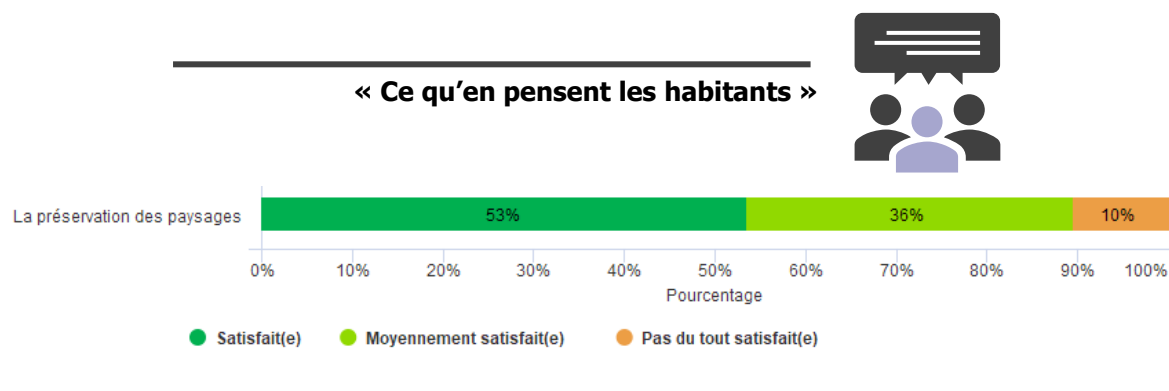
- **Les points forts** 😊
  - L'augmentation des connaissances sur le paysage du Pnr grâce à la réalisation du Plan Paysage et Biodiversité (PPB)
  - La tenue des délais fixés dans la Charte concernant la réalisation du PPB
  - Une action constante et resserrée auprès des communes par l'accompagnement et le conseil
  - La meilleure intégration des questions de paysage et de biodiversité sur le territoire
- **Les difficultés** 😞
  - Le manque d'engagements concrétisés sur le volet paysage et écologique des infrastructures et la requalification des zones d'activités
  - Les lacunes de l'observatoire photographique ne couvrant pas l'ensemble du territoire, ce qui réduit son utilisation, et l'insuffisance de temps pour l'animation de cet outil
  - Le manque d'actions menées sur les franges urbaines en raison de peu d'initiatives sur le sujet

## ➤ Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte

La banalisation des paysages est un phénomène qui tend à se poursuivre et un sujet sur lequel la future Charte devra agir pour préserver la qualité de paysages du Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse. Les objectifs devront chercher à trouver un équilibre entre paysage urbain et naturel, dans une logique évolutive. L'autre enjeu principal pour la future Charte sera la prise en compte des changements climatiques dans la préservation des paysages. La question des énergies renouvelables représente un axe tout particulièrement important, mais aussi l'adaptation des essences de plantations, d'arbres, ainsi que dans la production agricole.

## ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

1 Plan Paysage et Biodiversité réalisé, à l'échelle du Parc



## 3.4 THEMATIQUE 4 – URBANISME ET ARCHITECTURE

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

- 2- Maintenir le socle naturel et paysager du territoire
- 8- Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique
- 9- Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels
- 11- Favoriser la mixité sociale et la mixité habitat/activités

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- L'action sur les aspects règlementaires et opérationnels, notamment l'accompagnement pour la réalisation de PLU , l'intégration du ZAN, [la veille sur les enveloppes urbaines du Plan de Parc](#)
- La réalisation du Plan Paysage et Biodiversité à l'échelle du Pnr
- La promulgation de conseils et l'attribution d'aides aux communes (notamment pour la concertation dans le cadre du PLU) et aux particuliers
- La rénovation des équipements du Parc (6 équipements gérés par le Parc dont un entretien régulier nécessaire pour les deux sites des bureaux du Parc)
- La réalisation de chantiers de restauration du patrimoine et de formation en éco-construction (en début de Charte)
- Création du jeu Urban'o destiné à sensibiliser les élus sur la question de l'eau dans les projets d'aménagement
- La mise en place d'animations sur l'urbanisme intitulées « caféUrba »
- L'accompagnement de projets d'Ecoquartiers
- La mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt « Revisitons nos rues » sur des projets d'aménagement durables

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Département** : met en place des ABF
- **Plusieurs partenaires** : communique sur les actions conduites par le Parc

### ➤ Questions évaluatives

- L'urbanisme est-il d'avantage endogène, dynamique, sobre et de qualité ?
- L'urbanisme et l'architecture sont-ils d'avantage innovants ?
- L'offre de logement s'est-elle diversifiée (petit collectif, locatif et social...) ?
- Les activités se sont-elles développées dans les bâtiments existants, les tissus résidentiels, les centres-bourgs et les villages ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Les évolutions territoriales montrent tout d'abord des situations inégales concernant la progression de l'urbanisation sur le territoire. D'une manière générale, la cohérence de l'identité patrimoniale du Pnr est menacée par la pression urbaine, et sa qualité par une faible connaissance et valorisation du patrimoine vernaculaire. L'étalement urbain menace les espaces naturels agricoles et forestiers et illustre la tension entre développement urbain et protection des patrimoines.

Concernant la réponse aux besoins diversifiés en logement, des évolutions positives sont constatées, comme le développement du petit locatif ou de logements sociaux dans certaines communes, bien qu'encore insuffisants pour ces derniers. Alors que les logements vacants connaissent une légère hausse, les locaux commerciaux dans les centres-bourgs semblent, quant à eux, moins subir ce phénomène. Enfin, les tiers-lieux (lieux hybrides qui regroupent diverses activités utiles ou de loisir) se sont multipliés (FabLab [fabrication laboratory], lieu agricole, espaces de coworking associatif...) et structurés, apportant dynamisme au territoire.

## ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- Les points forts 😊
  - La reconnaissance du Parc dans l'accompagnement aux communes pour la réalisation de leur PLU et des opérations d'aménagement durables
  - Le dynamisme des et l'implication du Parc dans l'expérimentation (tiers-lieux, appels à manifestation d'intérêt, projets Bimby...)
  - L'exemplarité du Parc dans la rénovation de ses équipements
- Les difficultés 😞
  - L'absence de retour au Parc sur les avis rendus en termes d'architecture qui ne lui permet pas de percevoir les résultats obtenus
  - Le manque de prise de conscience des élus sur l'importance de la qualité architecturale, conduisant souvent à la non prise en compte des avis rendus par le Parc
  - La fermeture du poste dédié à l'écoconstruction, ce qui a arrêté les chantiers autrefois menés par le Parc

**Le Parc (...) a permis de préserver le territoire de l'urbanisation des sols et de l'artificialisation des sols (en parte).**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

## ➤ Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte

Concernant l'habitat, les enjeux d'adaptation de l'offre à la population (logements plus petits) et de diversification du parc de logements sont importants pour le territoire. En ce sens, la réhabilitation du bâti existant (dont le bâti agricole non utilisé) gagnerait à être développé dans la future Charte. Le travail sur le logement, étroitement lié aux activités économiques, est à penser en adéquation avec celles-ci (dynamisation des centre-bourgs, prise en compte des bassins d'emplois dans l'aménagement du territoire...). Le Parc pourra se positionner en accompagnement des communes, souvent en manque d'ingénierie et faisant face à de nombreuses contraintes.

Concernant la mobilité, c'est, d'un point de vue général, la manière d'aborder la place de la voiture dans le territoire qu'il faudra repenser. En ce sens, le renforcement du dialogue partenarial, la fédération des acteurs mais aussi la mutualisation des solutions, sont des priorités à intégrer à la Charte, afin de garantir l'efficacité et l'efficience sur le sujet. Une autre question se pose, celle de la mise en place d'une mission dédiée à la mobilité au sein du Parc. Aujourd'hui, le sujet est éclaté entre plusieurs missions, reste peu traité et de manière irrégulière tout au long de la Charte. La mise en œuvre de la future Charte pourra permettre d'investir ce sujet, en positionnant le Parc en animateur, fédérateur, favorisant le dialogue interterritorial, au-delà des jeux de concurrence avec les EPCI.

## ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

Près de **800 logements sociaux** supplémentaires entre 2011 et 2021 (périmètre des 53 communes)

**160 ha** d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés par l'urbanisation entre 2012 et 2021, soit une consommation moyenne par an de 17,8 ha.

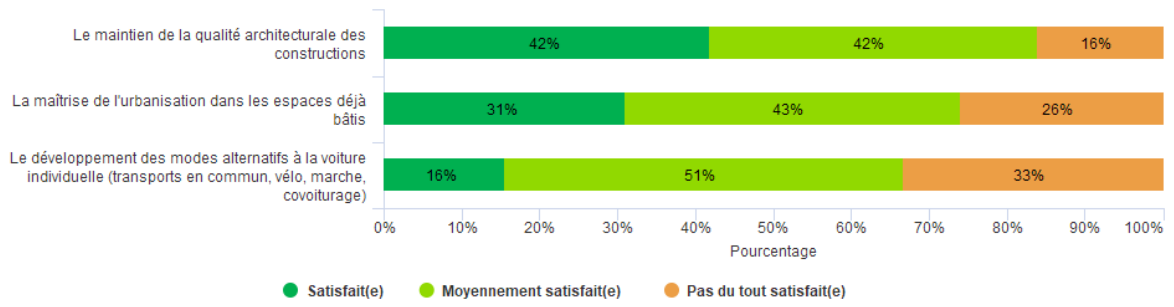
**150 conseils** aux communes et aux particuliers par an pour des projets de restauration ou de réhabilitation du patrimoine

**36 avis** du Parc sur les PLU des communes

Près de **36 %** de réseau cyclable en plus entre 2010 et 2020 (55 communes)



## « Ce qu'en pensent les habitants »



## 3.5 THEMATIQUE 5 – AGRICULTURE

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

6- Adopter la démarche « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables »

13- Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- La mise en place et l'animation de projets agro environnementaux et climatiques (PAEC) territorialisés (de 2015 à 2022 puis renouvellement 2023-2027)
- L'accompagnement des exploitations agricoles dans leur transition environnementale, à travers les MAET et MAEC
- Les appels à projets émis dans le cadre du Sprint (programme lancé en partenariat avec l'incubateur makesense visant à accompagner les porteurs de projet)
- La valorisation de produits agricoles de qualité sur le territoire
- L'accompagnement à moyen termes (2 ans) des structures équestres à travers des guides, formations gratuites...
- L'édition d'un guide des aides du Parc actualisé (2021)

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Département de l'Essonne** : co-finance des investissements ayant pour objectif la réduction des pollutions des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants
- **Chambre d'agriculture** : échange des informations avec le Parc
- **AESN** : contractualise dans le cadre des PSE (3 contractualisations)
- **SAFER** : sauvegarde des terres agricoles
- **DRIAFAF** : lance des appels à projets pour les PAEC, un renouvellement est prévu pour la période 2023-2027
- **Bergerie nationale** : collabore à l'élaboration du PAT (aboutira finalement à son désengagement)
- **IFCE et Comité Départemental d'équitation** : anime une formation sur les pratiques durables

### ➤ Questions évaluatives

- Les exploitations agricoles sont-elles d'avantage autonomes énergétiquement ?
- La filière agricole s'est-elle dynamisée ?
- Les activités agricoles se sont-elles diversifiées ? Les filières courtes ? Les démarches qualités et environnementales ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire du Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse a légèrement augmenté de 0,8 % entre 2010 et 2020. De la même manière, la SAU a progressé de 3,4 % sur la même période. Si ce constat reste à appréhender avec un certain recul, au vu des ressentis au niveau local n'allant pas dans ce sens, cela montre un certain dynamisme agricole sur le territoire. Des initiatives en termes de circuits courts ont d'ailleurs vu le jour (installation de casiers par exemple), montrant une volonté locale de développer ce sujet. La diversification, quant à elle, reste limitée, en cause notamment des contraintes liées à une réglementation peu favorable à la diversification. Enfin, en termes d'autonomie énergétique, même si quelques méthaniseurs ont été mis en place, le chemin à parcourir reste long. Les perceptions locales, souvent défavorables aux méthaniseurs, inhibent leur potentiel essor. D'une manière générale, l'échec de la mise en œuvre du PAT (en raison du désengagement des EPCI et de la Bergerie Nationale) n'a pas permis d'accélérer les actions en faveur des objectifs fixés dans la Charte.



Concernant l'économie circulaire, des choses se mettent en place mais il faudrait intensifier la dynamique.

(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)

### ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- **Les points forts** 😊
  - La bonne volonté locale et les initiatives concrètes mises en place
  - La bonne communication avec les partenaires du milieu de l'équitation
  - L'amélioration de la relation avec les partenaires (notamment avec la Chambre d'agriculture)
- **Les difficultés** 😞
  - Les difficultés rencontrées pour la réalisation et mise en œuvre du PAT
  - Le manque de dynamisme de la marque « Valeurs Parc »

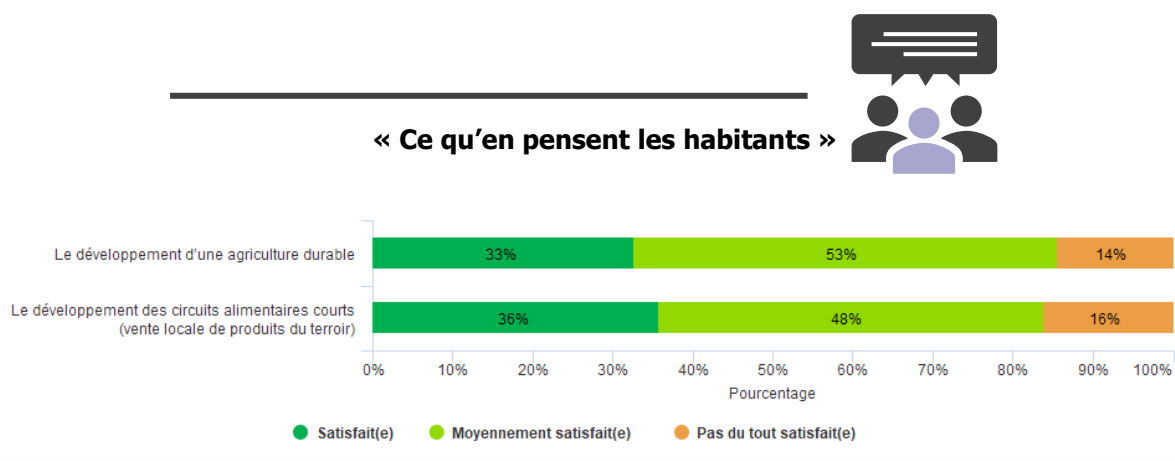
### ➤ Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte

Le projet de PAT réunit d'ores et déjà tous les objectifs du territoire en matière d'agriculture pour le territoire. Les enjeux principaux sont l'adaptation des productions agricoles aux changements climatiques (dont la préservation de la ressource en eau potable), la reprise des exploitations agricoles, le développement des circuits-courts, la lutte contre le gaspillage... Le portage partenarial du PAT permettant sa mise en œuvre reste donc une priorité pour le territoire. Enfin, les relations s'étant améliorées avec la Chambre d'agriculture, cela ouvre des opportunités d'expérimentations, organisées dans une logique partenariale (de type PSE ou d'autres programmes innovants à construire).

### ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

**0,8 % d'exploitations agricoles** supplémentaires entre 2010 et 2020

**0,05 % de Surface Agricole Utile** supplémentaire



## 3.6 THEMATIQUE 6 – FORET

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

- 4- Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés
- 13- Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- L'élaboration de la Charte Forestière de territoire (CFT) (en attente de signature)
- La participation du Parc aux grands suivis, en association avec l'ONF et la Région
- La réalisation des diagnostics écologiques des forêts selon des demandes de propriétaires privés
- L'accompagnement de propriétaires et gestionnaires forestiers par une aide financière pour l'exploitation au câble ou à l'aide de chevaux

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Etat** : s'engage essentiellement à travers la CFT
- **Région** : collabore sur la thématique via l'Agence des espaces verts, avec par exemple la réalisation d'inventaires
- **Intercommunalités et communes** : appuient cette disposition pour les espaces boisés dont elles ont la compétence
- **ONF** : informe et collabore avec le Parc à ses actions, signe une convention avec le Parc, contractualise sur le bois bûche
- **Syndicats de propriétaires forestiers et coopératives forestières** : contribuent à la CFT

### ➤ Questions évaluatives

- La filière bois s'est-elle développée, davantage respectueuse de l'environnement et du patrimoine ?
- Les pratiques et aménagements cynégétiques bénéfiques pour la biodiversité se sont-ils développés ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Le Pnr a subi une diminution de sa surface forestière entre 2008 et 2017 de près de 120 hectares (hors Rambouillet et Gif-sur-Yvette)<sup>5</sup>. L'élaboration de la Charte Forestière de Territoire a permis de mener des réflexions conjointes avec les acteurs du territoire sur les enjeux et objectifs concernant les espaces forestiers du périmètre. Pour autant, la CFT arrive tardivement dans la période de mise en œuvre de la Charte. Le territoire ne bénéficie pas, à ce jour, d'une filière bois. Les industries de transformation du bois sont absentes du périmètre et restent difficiles à implanter. Très peu de conventions entre l'ONF et les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) ont été signées. Les pratiques et aménagements cynégétiques bénéfiques pour la biodiversité restent rares.

**La phase de construction de la Charte forestière de territoire a permis un travail rapproché entre l'ONF et le Parc.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

---

<sup>5</sup> Ecomos, L'Institut Paris Région, 2008 - 2017

➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts* 😊
  - Le partenariat qualitatif et dynamique avec l'ONF et la régularité des rencontres
  - Les réflexions engagées lors de l'élaboration de la CFT
- *Les difficultés* 😞
  - Le manque de temps d'animation pour le Parc
  - L'incertitude de financements pour l'animation de la CFT
  - Le manque de travail avec les propriétaires forestiers privés et la multiplicité des propriétaires dans certains secteurs, même si la tendance reste aux grandes propriétés

➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

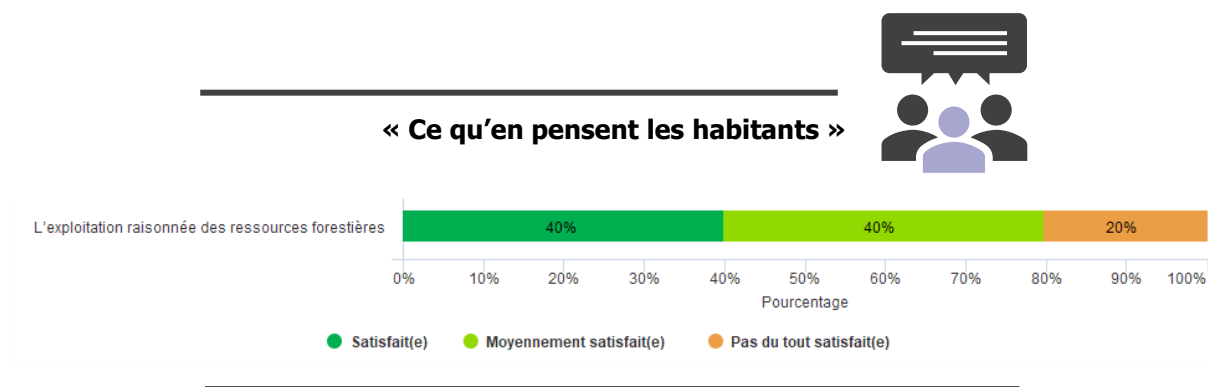
Grace à la Charte Forestière de Territoire, de nombreuses pistes ont déjà été ciblées pour le territoire, et notamment pour le développement de la filière bois. Afin d'assurer une meilleure gestion des espaces forestiers, plusieurs enjeux sont à prendre en compte tels que la pression urbaine, la pression démographique ou encore la fréquentation. L'un des enjeux principaux est de permettre la cohabitation de l'ensemble des activités (ex : partage des chemins entre cavaliers, cyclistes, piétons...), et donc de poursuivre la sensibilisation et pédagogie en ce sens (aussi bien pour les élus que les habitants et acteurs). Quant à la gestion cynégétique, elle profiterait d'une coordination des acteurs locaux améliorée, le dialogue reste de mise.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

**47 %** du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse couvert par la forêt

Près de **117 ha de forêt** disparus entre 2008 et 2017 (53 communes)

**5 Plans paysage et biodiversité** réalisés en collaboration avec les acteurs du milieu sylvicole



## 3.7 THEMATIQUE 7 – TOURISME ET LOISIRS

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

14- Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc

- La réhabilitation de l'ancienne maison du garde-barrière en maison de la mobilité et du tourisme L'Aiguillage (ouverture en 2019) à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- La réhabilitation du Petit Moulin des Vaux de Cernay comme projet transversal à fort impact
- La mise en réseau des acteurs du secteur avec la mise en place de quelques ateliers et table ronde, webinaire et diffusion de l'Echo des acteurs touristiques du parc
- Organisation d'animations auprès du grand public
- Initiation du projet de covoiturage organisé Rézo Pouce

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Région** : collabore sur le projet de Maison de l'Aiguillage
- **Conseil départemental de l'Essonne** : réalise de la Charte du promeneur en forêt
- **Intercommunalités et communes** : collabore pour la réalisation de liaisons douces sur leur territoire
- **FFR Yvelines** : réalise le balisage des itinéraires par la mobilisation de bénévoles, participe à des groupes de travail avec le Parc, collabore avec l'ONF

### ➤ Questions évaluatives

- L'offre touristique du territoire s'est-elle améliorée (structuration, adaptation...) ?
- Les acteurs touristiques sont-ils organisés en réseau ?
- Les effets de la fréquentation et des activités sportives sur les espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils maîtrisés ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Le tourisme est resté un enjeu central du développement territorial, depuis le début de la mise en œuvre de la Charte. L'accessibilité au territoire s'est améliorée, avec notamment la Maison de l'écomobilité à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, la mise en place du Baladobus, le développement d'aménagements cyclables (une centaine de km supplémentaires entre 2013 et 2019) et pédestre. La Véloscénie est un exemple de développement touristique, mettant en lien hébergements et location de vélos électriques, en collaboration avec les territoires hors Pnr. L'offre touristique s'est d'ailleurs structurée, grâce à un travail partenarial renforcé et une fédération des acteurs, permettant dans le même temps l'adaptation aux besoins de la clientèle. De fortes évolutions ont également été constatées depuis la crise du covid, se traduisant par une augmentation de la fréquentation et un renforcement de la pratique d'itinérance. L'augmentation de la fréquentation et l'attrait croissant pour les activités de nature ont également amené de nouveaux enjeux tels que des pratiques non respectueuses de l'environnement ou des autres usagers (intrusion sur des exploitations agricoles, pratiques hors sentiers...).

**Il faut faire en sorte d'amener le public sur des chemins, sans rupture avec l'écologie, et faire en sorte qu'il ne détruise pas l'environnement.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

## ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- **Les points forts** 😊
  - La mise en œuvre d'actions en lien avec le patrimoine du territoire
  - La prise de conscience et la forte implication des communes dans le développement de services autour du vélo
  - L'amélioration des partenariats sur les dernières années de la Charte
  - Les possibilités de financement des projets de liaisons douces
- **Les difficultés** 😞
  - Le manque de transversalité dans les objectifs de la Charte concernant le tourisme
  - La différence de temporalité de travail du Parc par rapport à celle de ses partenaires
  - Les blocages au développement des liaisons douces, notamment les problèmes de propriétés et la diversité d'acteurs impliqués

## ➤ Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte

L'action du Parc et de ses partenaires a eu un impact positif sur le tourisme dans le Pnr, avec une volonté d'agir en transversalité sur les sujets traités (par exemple la réhabilitation et rénovation de patrimoines à destination touristique) qu'il convient de prendre en compte pour la future Charte tout comme de poursuivre les actions sur le long terme. La mise en œuvre de la Charte Pour les déplacements touristiques, tout comme quotidiens, le développement de l'accessibilité reste un enjeu fort pour le territoire. Si la Charte actuelle a permis de valoriser certains sites touristiques, la prochaine devra s'atteler à développer leur accessibilité. La gestion de la fréquentation de certains sites sensibles devra faire l'objet d'attentions particulières pour la future Charte, afin de trouver un équilibre permettant leur préservation.

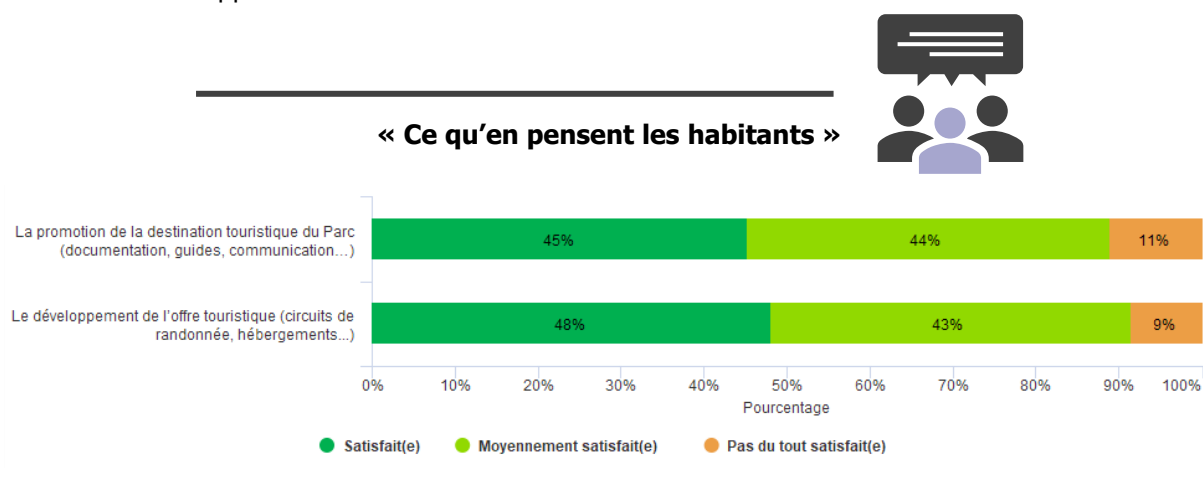
## ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

**70 randonnées** référencées sur l'application

**1 492 usagers** du Baladobus en 2017 (record)

**100 km d'aménagements cyclables** supplémentaires entre 2013 et 2019

**167 chambres** supplémentaires dans le Pnr entre 2013 et 2021



## 3.8 THEMATIQUE 8 – SOBRIETE ET ENERGIES RENOUVELABLES

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

6- Adopter la démarche « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables »

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- La mise en place de la démarche Négawatt (accompagnement sobriété tous publics),
- L'accompagnement et la sensibilisation des communes pour la lutte contre la pollution lumineuse
- L'accompagnement énergétique et innovation pour les bâtis du Parc
- Le développement du solaire photovoltaïque (accompagnement des particuliers, des communes, expérimentation...)
- La contribution aux PCAET
- L'accompagnement au développement du solaire photovoltaïque (particuliers, communes, dynamique citoyenne EnREV...)
- La mise en place d'appels à projets transversaux (« utopies réalistes », le Sprint)

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Etat** : associe les Architectes des Bâtiments de France à la démarche de conseil ; finance des études et expertise pour le développement de la méthanisation
- **Région** : travaille sur la méthanisation, l'énergie solaire et le bois
- **Intercommunalités** : travaille en collaboration avec le Parc sur le PCAET
- **ALEC** : anime de la démarche Négawatt
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** : assure la formation sur la rénovation des bâtiments ; participe à l'organisation des écodéfis...

### ➤ Questions évaluatives

- Les collectivités, les particuliers et les entreprises sont-ils accompagnés vers la maîtrise de leurs consommations énergétiques ?
- Les filières énergétiques renouvelables se sont-elles développées ?
- Les nuisances sonores et lumineuses sont-elles réduites ?
- L'évolution du territoire, de son fonctionnement, est-elle de nature à permettre une réduction des consommations énergétiques ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Des efforts en matière de sobriété énergétique ont permis de réduire les consommations énergétiques sur le territoire du Pnr entre 2005 et 2018, à hauteur de 14 %. Tous les secteurs sont concernés par cette baisse, à l'exception du secteur tertiaire, dont la hausse est beaucoup plus importante en comparaison à l'échelle de la Région. Les consommations sont dominées par le secteur des transports (40 %) et le secteur résidentiel (39 %), traduisant une organisation territoriale aux caractéristiques rurales, ne favorisant pas la réduction des consommations énergétiques. Concernant les énergies renouvelables, si aucune filière ne semble s'être structurée sur le territoire, des initiatives ont permis de mettre en place certains projets. On peut citer par exemple l'installation de deux unités de méthanisation, le développement du photovoltaïque dont l'accompagnement du projet EnREV (Énergie Renouvelable en Vallée de Chevreuse : centrale photovoltaïque citoyenne) ... Enfin, l'extinction de l'éclairage nocturne est largement répandue sur l'ensemble du Pnr, puisqu'il concerne aujourd'hui 80 % des communes. Difficiles à évaluer, les nuisances sonores, elles, semblent rester l'une des préoccupations principales des citoyens, comme en témoigne l'enquête habitants.

### ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- *Les points forts* 😊

- Un partenariat renforcé avec les ALEC, qui apportent un appui considérable au Parc
- Un terreau fertile pour l'innovation, mission importante du Parc
- La présence de financements pour les projets, qui ont une valeur incitative auprès des acteurs
- Le développement d'une dynamique citoyenne en faveur du photovoltaïque
- **Les difficultés** 😞
  - L'opposition locale à certains projets, notamment concernant les Energies renouvelables (EnR)
  - La complexité et la multiplication des acteurs pour mener à bien les projets ou les financer
  - Le manque de motivation général des porteurs de projets de méthanisation
  - La dépendance aux énergies fossiles qui reste importante

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Les opportunités de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sont importantes sur le territoire, comme l'a mis en lumière le diagnostic. Le Parc a dans ce sens œuvré à la création de la CFT, permettant d'envisager une structuration de la filière bois. C'est pourquoi la mise en œuvre de la CFT est une priorité. Par ailleurs, d'autres ressources locales pourraient être valorisées pour permettre d'alimenter une stratégie territoriale de développement des EnR&R. C'est le cas par exemple de la biomasse, du solaire photovoltaïque (notamment sur l'habitat individuel ou sur les locaux d'activités économiques ou industrielles) ou encore de la géothermie de surface. Le développement de réseaux de chaleur paraît également opportun pour le territoire. Le Parc pourra poursuivre ses actions d'accompagnement, de soutien, de facilitateur d'émergence des projets sur la thématique, en articulation avec les PCAET. L'enjeu d'encadrement du développement des EnR&R est également important afin de permettre une bonne intégration environnementale et paysagère, ainsi que de permettre leur acceptabilité sociale. Enfin, le Parc est un acteur pertinent pour organiser des échanges, informer, mener des réflexions et des partages d'expériences entre les communes sur les sujets relatifs à la thématique.

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Une baisse des **consommation énergétiques de 7,7 %** entre 2005 et 2018 (périmètre d'étude)

**5 085 ménages en précarité** énergétique sur le périmètre actuel

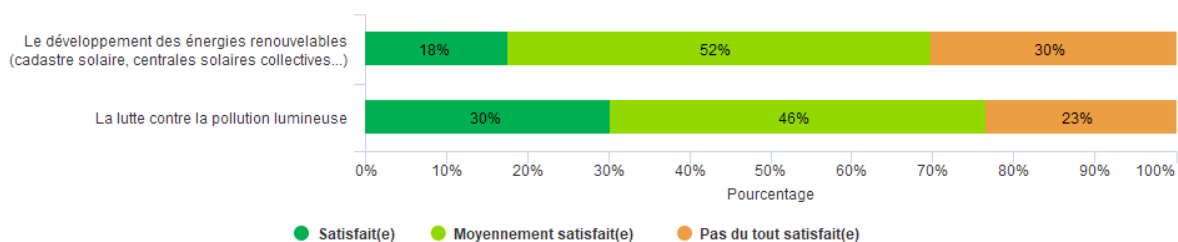
**80 %** des communes du Pnr pratiquent l'**extinction** de l'éclairage nocturne

**386 installations solaires** photovoltaïques sur le périmètre d'étude

**Le Parc a vraiment une vision d'ensemble, des compétences à apporter [sur le sujet de la transition énergétique].**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

### « Ce qu'en pensent les habitants »



## 3.9 THEMATIQUE 9 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

12- Encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- L'accompagnement à l'émergence de tiers-lieux et la structuration collective sur le sujet
- La dynamisation des boutiques à l'essai en partenariat avec la fédération des BAE
- La mise en place de l'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de la mise en place du programme transversal Sprint
- L'animation des « Écodéfis » et « Écotrophées » dans le but d'encourager les démarches environnementales des entreprises
- L'attribution d'aides financières aux entreprises via le fond d'aide Pnr et les dispositifs régionaux
- La réalisation d'études de faisabilité économiques et urbaine pour la mise en place d'activités économiques et le renforcement du tissu commercial (revitalisation des centres-bourgs, PLU...)
- L'accompagnement des porteurs de projets locaux au lancement de financements participatifs (Auberge des trois hameaux, Les confitures de Justine, les Serres de Baudreville...)
- Le lancement d'une monnaie locale, la Racine
- L'accompagnement à l'émergence des épicerie participatives

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Région** : mise en place du budget participatif ; mise en œuvre de la dynamique autour des tiers-lieux
- **Département de l'Essonne** : met en place des dispositifs de soutien financier visant à favoriser le maintien et la sauvegarde du commerce de proximité, dans le cadre de la politique départementale de la ruralité (en 2019, 9 communes du Pnr ont bénéficié de cette aide) ; coopère avec le Parc dans le cadre du PID et communique sur le sujet

### ➤ Questions évaluatives

- L'artisanat, le commerce et les services de proximité se sont-ils maintenus et développés ?
- Les entreprises ont-elles progressé vers une meilleure gestion environnementale ?
- L'économie sociale et solidaire s'est-elle développée ?
- Les pôles d'attractivités et d'emplois sont-ils consolidés ?

L'impact du Parc sur les entreprises locales est visible et il y a une reconnaissance de son savoir-faire.

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Le taux d'emploi sur le territoire du Pnr est resté stable ces dix dernières années. Il permet de pourvoir en partie à la main d'œuvre résidente du Pnr, les emplois relevant majoritairement de la sphère présentielle, témoignage d'une dynamique locale. Les commerces et l'artisanat semblent s'être maintenus et plusieurs polarités du Pnr offrent des commerces de proximité diversifiés. La dynamique autour de l'économie locale a été vive tout au long de la Charte. Une diversité d'actions mises en place par le Parc et ses partenaires ont contribué à la maintenir. L'émergence de nombreux tiers-lieux (le 50 coworking, les serres de Beaudreville, pour n'en citer que quelques-uns), s'inscrivant parfois dans le dispositif « Petites villes de Demain », traduit la capacité d'initiative des acteurs locaux.



## ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- **Les points forts** 😊
  - Le rôle moteur tenu par le Parc sur la thématique
  - L'étroite collaboration entre les élus en charge du commerce et les membres de la commission Développement économique
  - L'investissement important des acteurs (et notamment des chambres consulaires) à la mise en œuvre de la stratégie commerce.
- **Les difficultés** 😞
  - Le manque de continuité dans les échanges avec les partenaires et autres acteurs et des retours limités sur ce qui est réalisé (notamment de la part des EPCI, des communes...)
  - Le manque de communication directe entre certaines communes et le Parc
  - Le manque de communication avec les Départements
  - La place du Parc face à certaines communes suffisamment dotées de moyens humains et financiers pour réaliser des actions sur la thématique

## ➤ Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte

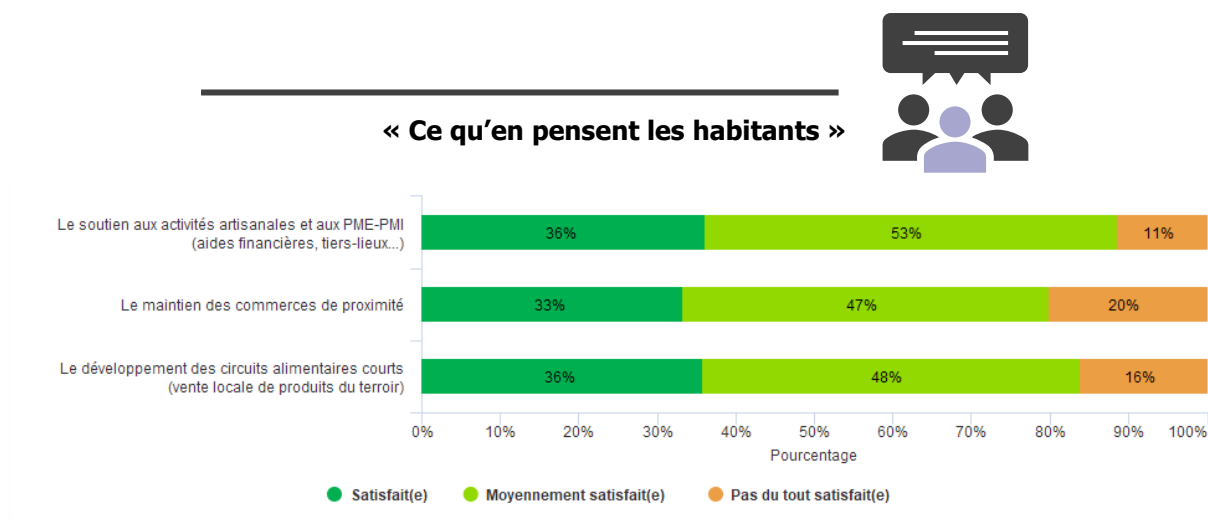
La Charte a permis de mettre en œuvre une multitude de projets sur le territoire, d'accompagner les porteurs de projets, de maintenir et développer le dynamisme économique dans le Pnr. Ces actions ont apporté une plus-value au territoire et à ses acteurs, il conviendrait de les poursuivre. Avec la montée en puissance des EPCI au cours de la Charte, le rôle et les missions du Parc et des EPCI sont à redéfinir et faire reconnaître, afin de pouvoir agir en toute transparence. La future Charte gagnerait à insister sur le renforcement des échanges et du dialogue entre les différents partenaires et acteurs.

## ➤ Quelques indicateurs et chiffres-clés

**2 % d'emplois salariés privés** supplémentaires entre 2011 et 2020

**26 700 emplois** sur le périmètre des 53 communes en 2018

**Une dizaine** de projet de tiers-lieux accompagné par le Parc



## 3.10 THEMATIQUE 10 – PATRIMOINES - CULTURE

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

- 9- Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels
- 10- Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- La réalisation d'inventaires du patrimoine bâti du Pnr (moulins à eau, fermes patrimoniales, maisons rurales, mairies et écoles, villégiature...)
- La réalisation de bases de données sur l'inventaire du patrimoine bâti
- La diffusion de la connaissance sur le patrimoine à travers de expositions, projets pédagogiques, plaquettes, articles...
- La mise en place de chantiers participatifs internationaux de bénévoles d'entretien et de valorisation du patrimoine, en collaboration avec Étude et chantiers Ile-de-France
- L'amélioration des connaissances sociologiques et anthropologiques du territoire (collecte de témoignages de personnes âgées, recueil de mémoire locale des habitants dans le cadre de la révision à mi-Charte...)
- L'organisation de nombreux événements grand public avec les partenaires associatifs et les ressources locales (Voyage dans les lisières, Journées européennes des Métiers d'Art en Haute Vallée de Chevreuse, En Quête des Moulins, Jazz à toute heure, Printemps des Poètes, pour n'en citer que quelques-uns...)
- La fédération des acteurs et la création de réseaux et de projets communs

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et les partenaires de la Charte :

- **Région** : collaboration du service Patrimoines et inventaires dans le cadre de la réalisation des inventaires, octroi de aides dans le cadre du label Patrimoine d'intérêt régional pour le patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques
- **Départements** : accompagnent les communes dans le cadre des Contrats culturels de territoire (cinéma Le Central de Gif-sur-Yvette, Conservatoire de musique de la Vallée de Chevreuse...), mettent en place des dispositifs d'aides à la rénovation du patrimoine
- **DRAC Ile-de-France** : cofinance avec le Parc les "Résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire",
- **Communes** : contribuent aux recherches et inventaires

### ➤ Questions évaluatives

- La connaissance culturelle<sup>6</sup> du territoire s'est-elle améliorée ?
- Les patrimoines culturels (bâti) sont-ils valorisés ?
- Les activités et acteurs culturels du territoire sont-ils accompagnés, soutenus et valorisés ?
- Une action culturelle spécifique et innovante s'est-elle mise en place ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

Grace aux inventaires réalisés durant la mise en œuvre de la Charte, le patrimoine bâti du territoire est aujourd'hui mieux connu et préservé. De même, depuis la révision de la Charte, huit biens ont été protégés au titre des Monuments Historiques (Maison de Fer, Maison de Maurice Ravel, Chapelle de Moulineaux...), s'agissant pour certains d'une inscription sur un périmètre élargi à celui déjà existant (exemple : extension de l'inscription aux espaces verts entourant un monument). D'autres édifices ont été labellisés Patrimoine d'intérêt régional, comme le Petit Moulin des Vaux de Cernay, pour la préservation duquel le Parc s'est fortement investi au cours de la Charte, en est un exemple. La création

---

<sup>6</sup> La Charte fait ici référence à l'inventaire des patrimoines culturels, comprendre ici les patrimoines bâtis et matériels (collection), l'amélioration des connaissances historiques et patrimoniales du territoire, et l'amélioration des connaissances ethnographiques, anthropologiques et sociales.

du label Maison des illustres, en 2011, a également permis de valoriser plusieurs musées dédiés à la mémoire d'hommes et femmes illustres. L'effervescence du tissu associatif local est à l'origine de nombreuses rencontres, événements, interventions artistiques et animations tout au long de la mise en œuvre de la Charte et la dynamique est restée forte malgré l'impact de la crise du Covid.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts* 😊
  - Le dynamisme et la diversité des associations locales (l'Association des Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse (Aaart), l'association Théâtre de Boulevard de Lévis, les associations autour des orgues, l'ADVMC (Association de Défense de la Vallée de la Mérintaise et de l'Environnement de Châteaufort), les associations naturalistes...)
  - La présence artistique sur le territoire
  - L'identification du Parc dans la sphère culturelle comme intermédiaire, relais et véritable acteur du territoire
  - L'impact de l'action du Parc sur la qualité du patrimoine bâti
- *Les difficultés* 😞
  - L'absence ou le manque de collaboration avec les signataires de la Charte (communes, EPCI, Région, Départements)
  - Le temps long de réalisation des inventaires
  - Le temps important dédié à l'animation des réseaux par l'équipe du Parc
  - Une partie du patrimoine bâti qui continue à se dégrader, sans réel moyen d'action pour le Parc

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

La valorisation des patrimoines culturels (patrimoines bâtis mais aussi ethnologiques) reste une priorité. Si les inventaires vous sans doute être poursuivis, la Charte pourrait mettre l'accent sur la transmission et la valorisation des connaissances, avec pour objectif d'aller au plus près des habitants. La future Maison du Parc actuellement, en réflexion, pourrait permettre également ce partage de connaissances à travers expositions et animations. Concernant l'action culturelle, la multiplicité des acteurs nécessite de renforcer une interconnaissance et leur fédération afin de pouvoir coopérer tous ensemble. En ce sens, la tenue de commission élargie, permettant la participation de tous les acteurs et notamment des associations sur la thématique est un enjeu fort pour la mise en œuvre de la future Charte.

**L'un des défis sur cette thématique est de réussir à impliquer plus d'habitants dans les projets culturels.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

**15 communes inventoriées** au titre de l'inventaire du patrimoine

**21 communes** bénéficiaires d'un inventaire des moulins à eau, **30 communes** bénéficiaires d'un diagnostic, **88 moulins** recensés sur l'ensemble du Parc

**15 communes** bénéficiaires d'un inventaire des maisons rurales et 8 autres sont en cours

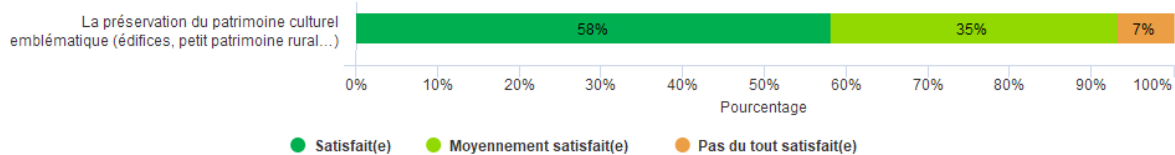
**1 900 fiches descriptives** d'édifices inventoriés sur la base des données interparc

**23 panneaux d'information** patrimoniale subventionnées et posés

**532 participants** aux « Petits trains du patrimoines » en 2020, projet de valorisation des inventaires de l'Essonne

---

## « Ce qu'en pensent les habitants »



## 3.11 THEMATIQUE 11 – ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET MOBILISATION

### ➤ Objectifs stratégiques concernés :

- A- Structurer une offre éducative adaptée aux enjeux du territoire
- B- Mobiliser les acteurs et habitants du Parc

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc :

- L'intervention en milieu scolaire
- Le soutien aux projets scolaires et la création d'outils pédagogiques mis à disposition
- La formation des enseignants et des agents du péricolaires
- La réalisation d'opérations pédagogiques
- La réalisation du sentier découverte de Maincourt, son actualisation et sa future phase de rénovation, ainsi que le sentier des Maréchaux
- [La mise en place de découverte des patrimoines de proximité en complémentarité avec le Centre d'initiation nature](#)
- [L'appui à l'organisation des évènements des associations](#)
- [L'animation et la diffusion de différents supports de communication \(le site internet du Parc, le magazine l'Écho du Parc, les newsletters, les différents types de documentations...\)](#)
- [La mise en œuvre de médiation directe, accueillant de plus en plus de participants](#)

### ➤ Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires et des partenaires de la Charte :

- **Education nationale** : assure la formation des enseignants dans le cadre du plan de formation continue, participe aux commissions restreintes éducation, met en place d'une nouvelle convention mise en place à l'échelle académique s'étendant aux autres Parcs franciliens
- **Communes** : assurent la formation des agents communaux en charge du péricolaire et implique le Parc dans les évènements à dimension éducative

### ➤ Questions évaluatives

- Une offre éducative adaptée aux enjeux du territoire s'est-elle structurée ?
- Les acteurs et habitants du Parc sont-ils suffisamment informés et mobilisés ?

### ➤ Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique

C'est pendant la période de mise en œuvre de la Charte que le territoire a vu naître sa deuxième Réserve naturelle régionale, la RNR des étangs de Bonelles. Cet outil, dans sa dimension pédagogique, vient s'ajouter à d'autres espaces ou structures dédiés à l'éducation à l'environnement. C'est le cas par exemple du Centre initiation nature des Hauts-Bésenières, l'espace Rambouillet, ou encore le sentier découverte de Maincourt, actuellement en phase d'actualisation. La majorité des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur le périmètre d'étude sont anciennes et en activité depuis plusieurs années. Les évolutions sur cette thématique ne sont pas marquées, ce qui traduit avant tout un maintien de l'offre en termes d'éducation à l'environnement et au territoire, illustrant les efforts du Parc et de ses partenaires en la matière. [Pour autant, l'intérêt porté au Pnr est croissant, tant du côté des visiteurs \(le nombre de visiteurs sensibilisés a plus que doublé pendant la mise en œuvre de la Charte\) que des communes, sollicitant plus souvent la présence du Parc lors de manifestations.](#)

### ➤ Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique

- *Les points forts* 😊
  - La qualité du partenariat avec l'Education Nationale
  - La diversité de l'offre pédagogique grâce à la mobilisation des acteurs éducatifs locaux et à la mobilisation de l'équipe du Parc

- La création d'un poste dédié suite à la création de la RNR des Étangs de Bonelles
- La continuité des actions permettant un travail de fond conséquent et durable
- [La présence de plusieurs associations naturalistes participant à l'éducation au territoire](#)
- [La bonne lecture du magazine L'Écho du Parc<sup>7</sup>, ce constat n'étant malgré tout pas partagé par tous](#)
- [L'impact important des outils de communication : site internet du Parc, page Facebook...](#)
- **Les difficultés** 😞
  - La faible diversité des partenaires
  - [La marge d'innovation limitée au regard des moyens humains et financiers déjà dédiés au travail conséquent des actions « traditionnelles »](#)
  - [La valorisation hétérogène des supports de documentation et du travail du Parc par ses partenaires](#)

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Le besoin de sensibilisation des habitants et visiteurs est toujours important, comme l'ont fait émerger l'enquête habitants et les ateliers d'évaluation. [Le territoire faisant face à un contexte de renouvellement et de mobilité important de la population, l'information multi-canal reste essentielle.](#) Si la préservation et le respect de l'environnement sont des sujets centraux sur lesquels poursuivre l'éducation au territoire, il pourrait être intéressant de développer un volet pédagogique sur la notion de ruralité. Concernant la future Charte, elle pourra permettre de mener des réflexions sur le développement d'actions nouvelles sur la thématique. Cela pourrait par exemple passer par une innovation en termes d'actions avec l'Education Nationale, ou encore la diversification des partenaires.

**Il faudrait un retour à l'attention des Communautés de communes sur ce que fait le Parc afin de pouvoir le mettre en avant, le montrer. Pour permettre de communiquer sur la mise en œuvre concrète de ce qui est présenté dans les études.**

*(Issu des entretiens avec les acteurs et partenaires)*

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

**2 livrets d'offres** édités annuellement et diffusés à tous les établissements scolaires, élus des communes, villes portes et associées du Parc, amenant à la réalisation de **80 à 100 projets** par an

**2 à 4 modules de formation** par an des enseignants dans le cadre du plan de formation continue

**3 sessions de formation réalisées auprès des agents du périscolaire**

**9 outils pédagogiques** réalisés

**1 sentier découverte** entièrement revu

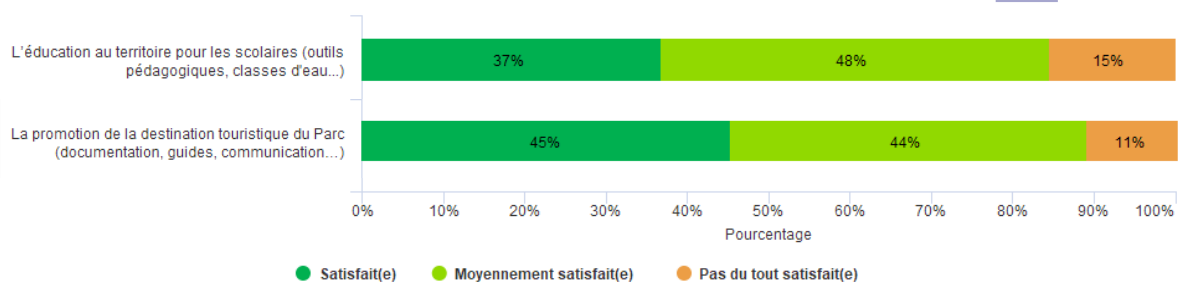
**3 nouveaux équipements pédagogiques** en cours de réalisation pour le CIN des Hauts-Bésenières

**[+ de 180 000 visiteurs par an sur le site internet du Parc](#)**

<sup>7</sup> [Enquête réalisée en 2021 sur un panel de 800 personnes indiquant 75 % de lectorat](#)

---

### « Ce qu'en pensent les habitants »



## 3.12 CONCLUSION DE LA PARTIE THEMATIQUE

L'analyse des éléments relatifs à la mise en œuvre de la Charte, au regard de 3 des registres d'évaluation, est synthétisée ci-après :

**Efficacité :** *Les actions programmées ont-elles été réalisées et bien réalisées ? Les objectifs prédéfinis ont-ils été atteints ? Les partenaires et acteurs, dans leur diversité, ont-ils été bien impliqués ?*

D'une manière générale, la plupart des mesures de la Charte ont été mises en œuvre. Il s'est agi d'actions portées sur le long terme, parfois emblématiques, tout autant que d'actions régulières et récurrentes, permettant un travail de fond continu tout au long de la Charte. Aucun déséquilibre important ou injustifié n'apparaît entre les thématiques. Le Parc a également su s'adapter aux difficultés rencontrées par exemple en réalisant des accompagnements individuels par la mission développement économique pour pallier les difficultés à l'élaboration du Projet agricole territorial (PAT).

Des difficultés ont néanmoins été rencontrées dans la mise en œuvre de certaines actions destinées à atteindre les objectifs énoncés dans la Charte. Un des facteurs a pu être le manque de temps des agents du Parc, comme pour le troisième volet de l'exposition photographique d'architecture contemporaine, ou un manque de moyen humain, comme l'absence de chargé de mission dédié à l'écomobilité. Le coût de certains projets, couplés à des difficultés de portage, les a relégués au second plan, comme l'Observatoire photographique du territoire, censé être déployé sur l'ensemble des communes du Pnr. Dans d'autres cas, c'est le manque de collaboration qui n'a pas permis de remplir pleinement les objectifs fixés, par exemple sur la thématique patrimoines et culture, la collaboration avec les EPCI est restée inexistante.

La mise en œuvre de la Charte a également pâti du désengagement d'acteurs concernant certains projets (par exemple dans le cadre du PAT, la mauvaise compréhension du projet par les EPCI a conduit à leur désengagement ou encore dans le cas de la réalisation dans son intégralité de la liaison douce entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Limours [reprise du tracé de la Véloscénie] : le retrait de certaines communes au cours du montage du projet). Ce désengagement s'est aussi traduit au niveau des subventions (désengagement du Département des Yvelines), ainsi que dans les commissions où, sans parler d'un réel désengagement, plusieurs acteurs n'y participent plus ou rarement. Cela démontre le besoin et l'importance de relancer une dynamique communes autour de la fédération des partenaires et signataires de la Charte.

**Cohérence :** *Les mesures de la Charte sont-elles cohérentes avec les actions/politiques des partenaires ? Les mesures de la Charte sont-elles cohérentes entre-elles ?*

La cohérence interne de la Charte est reconnue par la labellisation Parc et est au cœur des préoccupations tout au long de sa procédure d'élaboration. La Charte partage également une cohérence avec les orientations et politiques régionales. Nombre de partenaires interrogés durant les entretiens corroborent la cohérence de la Charte avec leurs propres objectifs. Des tensions ont néanmoins été relevées, notamment entre les objectifs d'urbanisation de certains Maires et ceux localisés dans le Plan de Parc, plan réalisé à l'échelle de la parcelle et qui constitue une particularité du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. D'autre part, un sentiment de concurrence est parfois ressenti entre le Parc et ses partenaires (notamment les EPCI), qui n'a pourtant pas lieu d'être dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, censée être un terrain de complémentarité allant dans le sens d'un but commun. En ce sens, une véritable stratégie de travail est à envisager afin de renforcer les liens sur le long terme entre les acteurs, plutôt que des collaborations ponctuelles.

**Pertinence :** *Les mesures de la Charte répondent-elles toujours aux enjeux du territoire ? De nouveaux enjeux mériteraient-ils d'être pris en compte ?*

Débutée en 2011, la mise en œuvre de la Charte s'est accompagnée d'évolutions environnementales, économiques et sociales sur le territoire. Ces évolutions, tantôt positives, tantôt négatives, ont été mises en lumière par le diagnostic territorial : fragilisation de la biodiversité, dégradation des milieux aquatiques et humides, augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitations agricoles, mais aussi dynamique autour des tiers-lieux, maintien de l'offre d'éducation à l'environnement, restauration de



patrimoines bâtis, développement des pistes cyclables... La future Charte devra inévitablement prendre en compte ses évolutions et anticiper les suivantes pour répondre aux enjeux territoriaux à horizon 2040.

## CONCLUSION GENERALE

La conclusion générale aborde le dernier registre d'évaluation qui est l'exemplarité, traité ici sous l'angle de la valeur ajoutée apportée par le Parc. La mise en œuvre de la Charte du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse a impacté positivement le territoire. Interrogés sur le sujet au cours des entretiens et des ateliers d'évaluation, les acteurs du territoire et partenaires du Parc identifient ainsi sa plus-value sous différents aspects.

Le Parc est reconnu pour son rôle **fédérateur**, permettant le dialogue entre les différents acteurs et leur mise en réseau. Il est porteur d'une véritable **vision partagée au service de l'action collective**. Bénéficiant d'une vision globale du territoire, dépassant les limites institutionnelles classiques, il détient une **capacité de mobilisation des énergies** sur une diversité de sujets, et notamment les sujets environnementaux, souvent secondaires pour beaucoup d'acteurs. Dans le même ordre d'idées, il est **créateur de connaissances** et assure leurs diffusions auprès de publics résidents ou de passage, d'âges variés. Sur le plan technique, il dispose d'agents au service du territoire dont les compétences ne sont plus à démontrer, plaçant le Parc au rang d'**interlocuteur privilégié** pour les différents acteurs. Il constitue un appui important à toutes les échelles, mais davantage encore à l'échelle communale, notamment pour les petites communes ne disposant pas de moyens techniques et financiers suffisants pour mener à bien certains projets. En tant que Parc naturel régional, il constitue **une identité, gage d'un cadre de vie agréable et préservé**, ce qui apporte également une reconnaissance au territoire. Enfin, il porte l'une des missions fondamentales des Parcs, l'expérimentation, ce qui lui permet d'**adopter une posture innovante** pour le territoire, posture que peu d'acteurs peuvent avoir.

### Et pour la suite...

La fin de la mise en œuvre de la Charte a été marquée par des changements successifs au sein de la gouvernance du Parc. De manière concomitante, les subventions et participations ont baissé, notamment à cause du désengagement du Département des Yvelines, ce qui a conduit à un choix de diminuer les effectifs. Ces événements sont probablement à l'origine d'une perte de confiance de l'équipe et de certains élus vis-à-vis des instances de gouvernance, et vice-versa. La cohésion globale du Parc semble mise en difficulté, alors même que la révision de la Charte demande un effort collectif. Il semble nécessaire de stabiliser les personnes en responsabilité au sein du Parc afin de stabiliser son fonctionnement tant technique que politique ainsi que sa gouvernance.

De l'évaluation, 5 perspectives constituant des axes d'amélioration peuvent être identifiés :

**(Re)positionner le Parc et ses partenaires** du fait de l'évolution institutionnelle, notamment la montée en puissance des EPCI, afin de privilégier un travail partenarial et coopératif. Cette période clef de révision de la Charte est également un moment opportun pour remobiliser l'ensemble des signataires et partenaires de la Charte dans sa mise en œuvre autour de ce projet de territoire, dont les objectifs ne pourront être atteints que si tous les acteurs y contribuent. Seul, le Parc n'en a ni les compétences ni les moyens. En revanche, il peut s'affirmer davantage en animation territoriale, assemblée de l'action publique et des initiatives, porteur de cohérence et d'expérimentations. L'implication de l'ensemble des partenaires pourra passer par la valorisation des engagements de chacun dans ce projet commun. Le repositionnement du Parc et de ses partenaires permettra également d'ajuster les instances de gouvernance aux enjeux, actuels et futur.

**Amplifier collectivement les réponses aux enjeux les plus importants**, tels que l'adaptation aux changements climatiques dont les impacts vont toucher un nombre important de thématiques, mais également en étant exemplaire dans les efforts d'atténuation, ainsi que d'autres enjeux importants pour le territoire tels que l'urbanisation, la ressource en eau ou encore les pollutions et nuisances.

**Accompagner les chantiers engagés, avec les partenaires, dans les suites opérationnelles**, notamment concernant les deux documents conçus au cours de la Charte actuelle que sont le Projet alimentaire territorial et la Charte forestière de territoire. Le travail engagé sur d'autres sujets gagnerait à s'amplifier largement, par exemple autour de la TVB, les paysages ou les patrimoines.

**Investir de nouveaux chantiers** ou élargir le spectre de certains sujets reliés à des enjeux majeurs comme l'habitat, l'agriculture, la santé environnementale ou encore la mobilité.

**Mettre en œuvre des modalités à même de toucher tous les publics**, y compris les plus éloignés (information, concertation, mobilisation) pour favoriser une meilleure compréhension du Parc, de ses rôles, missions et de ce qu'il peut apporter au territoire et à son écosystème d'acteurs.

